

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



Rapport ESG Akiem 2025

akiem
Rail beyond bounds

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT 3

1 AKIEM 5

2 CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE :
LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE CHEZ AKIEM

2.1 TRACER LA VOIE : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE 13

2.2 NAVIGUER ENTRE RISQUES ET PRIORITÉS 16

2.3 DIALOGUE OUVERT : INTERACTION
AVEC LES PARTIES PRENANTES 22

3 DES OPÉRATIONS RESPONSABLES :
MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE 25

3.2 POLLUTION LOCALE DU SOL ET DE L'EAU 32

3.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE 35

4 INVESTIR DANS LES PERSONNES :
MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ 39

4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PERSONNEL 45

5 CRÉER UNE BASE DURABLE :
MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.1 PRINCIPES DIRECTEURS :
CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES 52

5.2 PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA QUALITÉ
ET DE LA SÉCURITÉ 55

5.3 ENGAGEMENT POLITIQUE 58

6 DIVERS

6.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS 62

6.2 RAPPORT D'ASSURANCE 65

6.3 INDICE ESRS & RÉFÉRENCE TCFD 69

6.4 CHIFFRES & INFORMATIONS ADDITIONNEL 76

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Dans un monde en profonde mutation climatique, industrielle et sociale, nous affirmons avec conviction le rôle central du transport ferroviaire dans la construction d'une économie et d'une société durables et résilientes. Chez Akiem, cette vision est portée par l'engagement sincère de nos équipes et de notre management, qui œuvrent chaque jour pour un transport respectueux de l'environnement, des femmes et des hommes, ainsi que des territoires dans lesquels nous opérons.

En 2025, bien que les réglementations européennes, notamment la CSRD, ne nous imposent plus de cadre obligatoire, nous avons choisi de maintenir volontairement un reporting exigeant, fidèle à nos principes. Ce cadre structure notre démarche, soutient nos progrès et garantit la qualité de nos décisions sur le long terme. Nos priorités sont la décarbonation, l'intégration des risques climatiques, la diversité, l'inclusion et une gouvernance ESG rigoureuse.

Ce rapport ESG est avant tout un exercice de transparence, un état des lieux honnête et un outil destiné à renforcer la confiance avec nos partenaires, nos clients et nos collaborateurs. En 2025, nous avons réalisé des progrès tangibles : réduction des émissions directes de gaz à effet de serre, améliorations en matière de santé et de sécurité, et consolidation de la culture de sécurité au sein de nos équipes.

Nous sommes convaincus que notre politique de santé et de sécurité, nos engagements en matière de décarbonation, l'anticipation des impacts climatiques et la gestion de nos externalités contribuent à atteindre nos objectifs d'excellence opérationnelle et à offrir à nos clients des solutions fiables et performantes. Cette démarche nous conduit à réévaluer notre stratégie de flotte et à assumer pleinement notre rôle de leader dans le secteur ferroviaire européen, en soutenant le développement d'une mobilité bas carbone.

Ce rapport est une invitation au dialogue : merci à l'ensemble de nos collaborateurs, clients et partenaires pour leur engagement. Ensemble, nous construisons un écosystème ferroviaire européen plus responsable et tourné vers l'avenir.

FABIEN ROCHEFORT, PRÉSIDENT AKIEM



BASE DE PRÉPARATION

Depuis la publication de la **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** et des **European Sustainability Reporting Standards (ESRS)**, nous avons travaillé à aligner notre déclaration de durabilité sur ces nouvelles exigences.

À la suite de la révision dite « omnibus », Akiem n'entre plus dans le champ d'application de la CSRD. Néanmoins, notre ambition reste de publier des informations conformément à la dernière version des ESRS. Par ailleurs, nous intégrons également des informations selon les recommandations de la **Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD ou Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat)**.

Cette déclaration de durabilité a été établie sur une base consolidée, selon les mêmes principes que les états financiers, incluant la société mère Rail Capital Europe

Holding (RCEH) SAS ainsi que les filiales contrôlées par RCEH. Les données pour lesquelles le périmètre de consolidation diffère sont clairement indiquées. La déclaration couvre l'ensemble de notre chaîne de valeur, en amont et en aval. Pour certains indicateurs intégrant des activités de la chaîne de valeur, notamment nos émissions de GES de Scope 3, des estimations sont utilisées. Des informations complémentaires sont disponibles au chapitre 6.1.

La définition des horizons temporels est globalement alignée avec celle des ESRS, avec des précisions apportées dans les chapitres concernés (analyse de double matérialité, risques liés au climat, voir également les rapports précédents).

Certaines parties de ce rapport ont fait l'objet d'une revue externe (assurance limitée) par EY. Pour plus de détails, se référer au chapitre 6.2 du rapport d'assurance.

1. AKIEM

AKIEM EN BREF

Akiem est l'un des principaux fournisseurs européens de solutions clés en main pour la mise à disposition de locomotives et de véhicules de passagers aux opérateurs ferroviaires, aux fabricants et aux autorités locales. Depuis décembre 2022, Akiem est détenue majoritairement par La Caisse (ex. CDPQ, Caisse de dépôt et placement du Québec).

Partout en Europe, Akiem travaille aux côtés des opérateurs de l'industrie ferroviaire et des transporteurs de fret et de passagers pour :



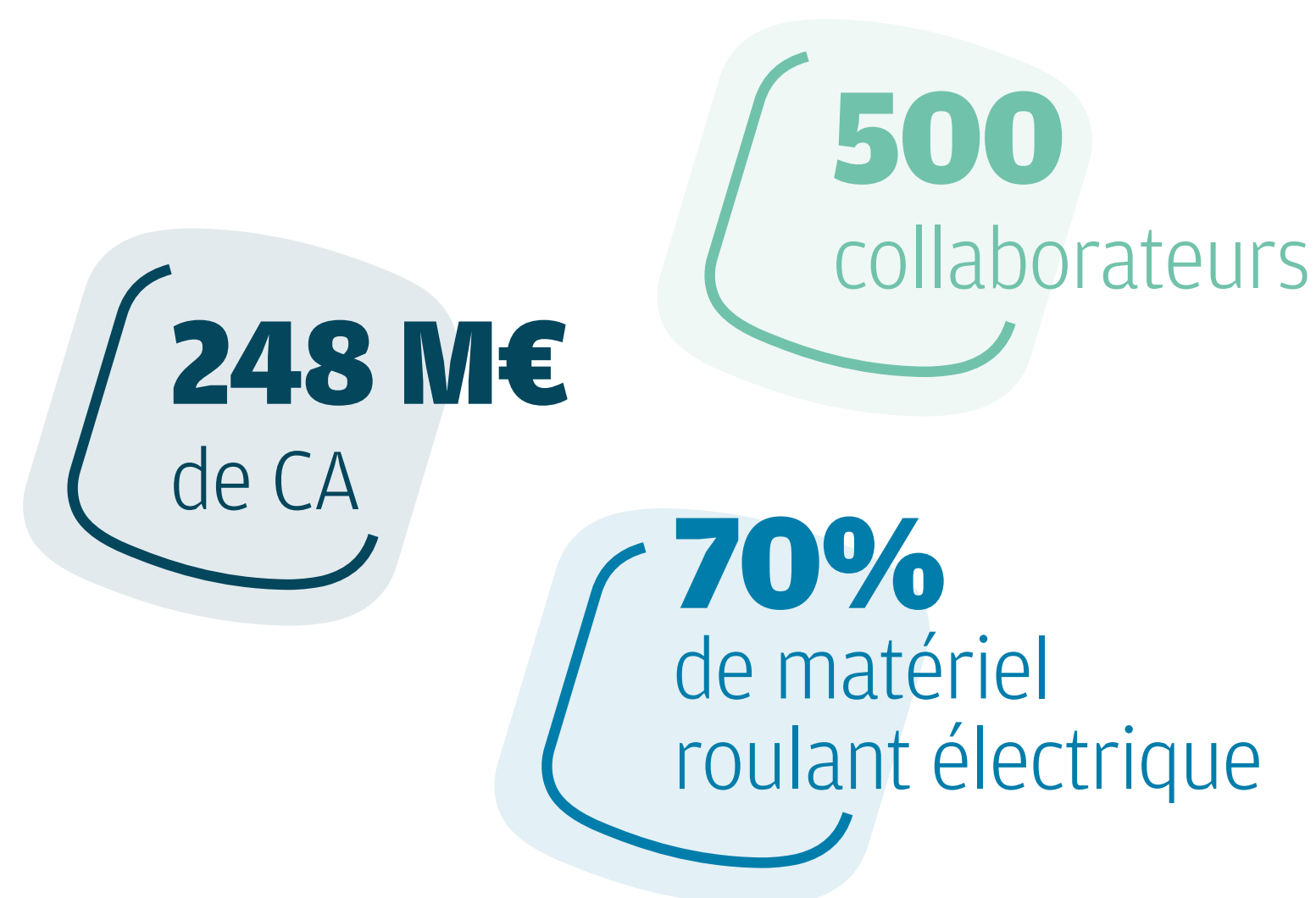
Offrir une large gamme de matériel roulant, des solutions de location à valeur ajoutée et des solutions industrielles.



Garantir les plus hauts niveaux de sécurité, de disponibilité et de fiabilité à des coûts maîtrisés.



Soutenir ses clients afin qu'ils puissent se concentrer sur leur cœur de métier en toute confiance.



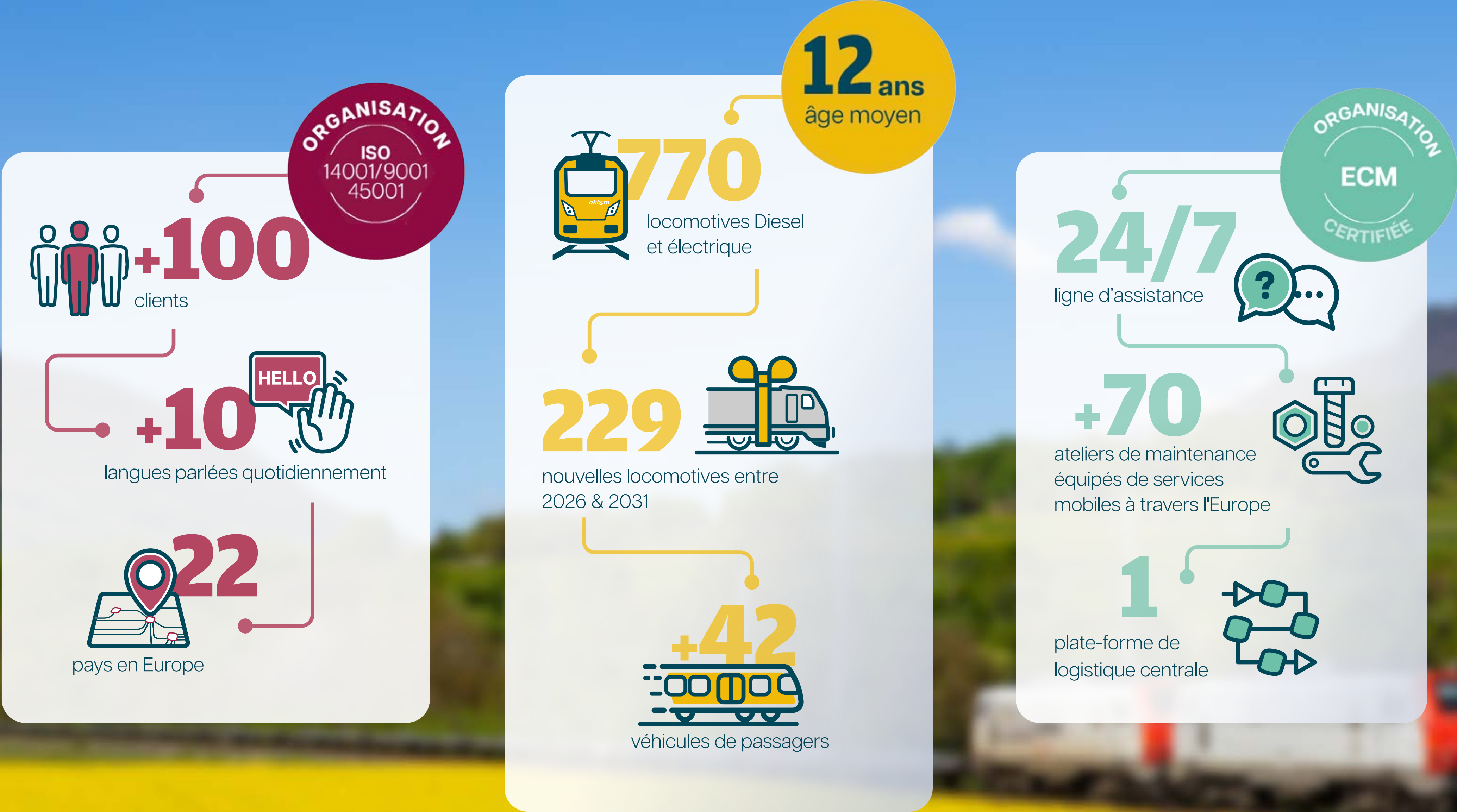


Fig. 1: Akiem en bref (début 2026)

RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

La société est divisée en trois activités principales offrant des solutions sur mesure qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du matériel roulant :

Location de locomotive

Dry lease ou Full-Service, unité unique ou flotte entière, Akiem donne accès à un parc de matériel roulant moderne et varié avec un service sur mesure et une modularité maximale.

Maintenance & Services

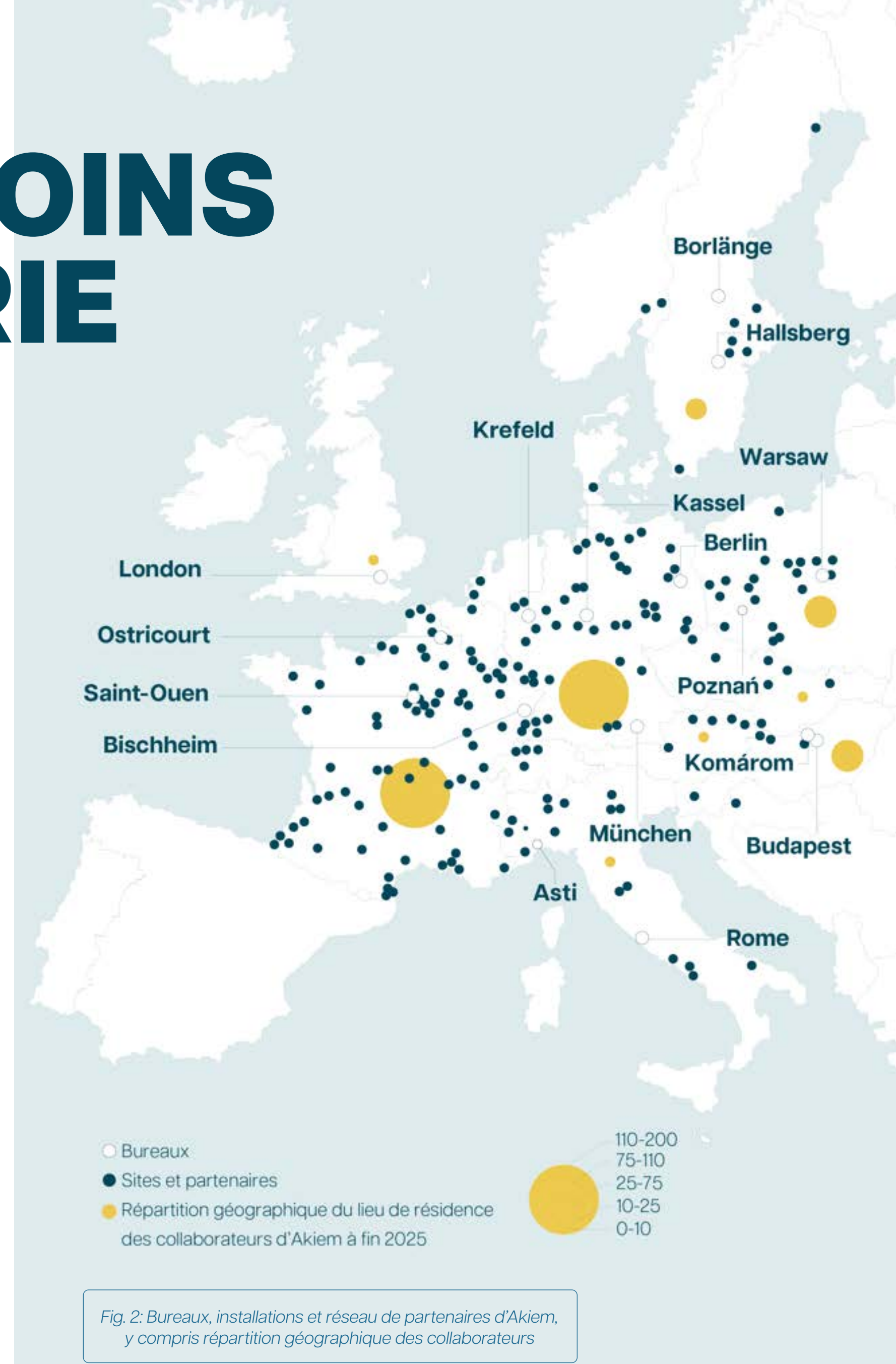
Akiem Les équipes d'Akiem sont présentes dans toute l'Europe, apportant l'expertise, les capacités industrielles et logistiques qui sous-tendent l'écosystème de maintenance certifié ECM d'Akiem. Elles sont le garant de l'excellence et de la qualité du service Akiem. La mission d'Akiem est d'assurer le plus haut niveau de qualité. Les clients peuvent ainsi continuer à fonctionner, partout, tout le temps, à 100% de leurs capacités, en toute sécurité.

Location de véhicules passagers

Akiem fournit des services de financement et de gestion de flotte pour les trains de passagers en Europe pour les autorités de transport public et les sociétés d'exploitation de trains. Le groupe apporte des innovations techniques et contractuelles qui servent de catalyseur à la croissance du transport ferroviaire. Les activités d'Akiem garantissent que le matériel roulant est toujours disponible, sûr et fiable.

Bureaux, installations et partenaires dans toute l'Europe

Les 497 employés d'Akiem sont répartis dans toute l'Europe, ce qui garantit la proximité avec les clients du groupe. 149 de ces employés sont affectés aux unités Holding, Leasing et Passengers (2024 : 143), 348 à Akiem Maintenance & Services (2023 : 308). Akiem opère également à travers un large réseau de bureaux, d'installations et de partenaires.



ENGAGEMENTS INDUSTRIELS

Afin de garantir la qualité, la sécurité et les normes environnementales les plus élevées dans ses activités, Akiem est certifiée selon les exigences du règlement UE/779/2019 sur le système de certification des Entités Chargées de la Maintenance (ECM), et conformément aux exigences de la norme de qualité ISO 9001:2015. Les sites de Krefeld et de Kassel appartenant à Akiem sont certifiés ISO 14001:2015 (Système de gestion de l'environnement) et ISO 45001:2018 (Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail).



VALEURS

Depuis sa création, Akiem est guidée par des valeurs et des principes éthiques qui servent de base à ses engagements et à ses actions.

Expertise et innovation

Notre expertise existe pour répondre à vos défis. Nous nous engageons à élargir constamment notre gamme de compétences pour répondre aux attentes de nos clients. C'est ce qui fait notre différence et l'un des principes-clés pour améliorer la performance. Nous encourageons constamment l'innovation dans les services que nous fournissons et dans la manière dont nous structurons nos investissements.

Respect

Akiem croit en ses valeurs et en ses normes éthiques rigoureuses, toutes conçues pour protéger l'égalité, les personnes et l'environnement.

Être proche de vous

L'étroitesse des relations entre nos collaborateurs et dans les relations quotidiennes avec les contractants et les clients est un puissant moteur d'efficacité et de réactivité.

Intégrité

Nous pensons que l'intégrité est fondamentale pour la prospérité durable de notre Groupe. La réussite ne peut être le fruit de la corruption, de la fraude ou de la violation de toute réglementation ou législation applicable..

Engagement

Notre stratégie à long terme est source de performances pour tous, qu'il s'agisse des actionnaires, des clients, du personnel ou des partenaires.

Développement durable

Les personnes, leur parcours professionnel, la sécurité et la santé sont au cœur de tout ce que nous faisons. Les décisions que nous prenons sont éclairées par l'impact qu'elles auront sur l'environnement.

Ces valeurs constituent le fondement de la Charte éthique et du Code de conduite des affaires d'Akiem. Ces documents s'appliquent à tous les membres du groupe Akiem et fournissent une orientation et un cadre éthique pour les activités quotidiennes des employés. Elles soulignent en particulier l'engagement d'Akiem en matière de respect des droits de l'homme, de non-discrimination et de non-représailles. (voir le chapitre 5.1 pour plus d'informations).

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Akiem reconnaît son rôle et sa capacité à contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs ont été adoptés par l'ensemble des États membres des Nations Unies en 2015 comme un appel universel à agir pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir que tous puissent vivre dans la paix et la prospérité d'ici 2030. Ils ont succédé aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui furent les premiers à offrir un langage commun permettant d'aboutir à un consensus mondial. Bien que les ODD soient intégrés et qu'une action puisse contribuer à plusieurs objectifs, **le roupe Akiem a identifié sept ODD auxquels il peut contribuer le plus.**



Fig. 3: Principales contributions d'Akiem aux ODD

PERFORMANCE ESG RECONNUE À L'EXTERNE

La performance environnementale, sociale et éthique fait partie intégrante de la stratégie d'Akiem et de ses activités quotidiennes. Les efforts et l'engagement d'Akiem en matière de durabilité ont été récompensés par une nouvelle **médaille d'or EcoVadis, avec un score de 80/100**. Ce résultat place **Akiem parmi les 3 % des entreprises évaluées présentant les meilleures performances RSE/ESG.**



2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE: LA GESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

2.1 TRACER LA VOIE : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE

Durabilité intégrée dans la structure de Gouvernance

Les activités de gouvernance et de gestion d'Akiem ont pour but de concevoir, d'exécuter et d'évaluer la stratégie ESG de l'entreprise.

Les activités de gouvernance ESG d'Akiem donnent la priorité à la sécurité, en garantissant des opérations ferroviaires sûres ainsi qu'un environnement de travail sécurisé pour les employés, les fournisseurs et les clients. Cet engagement en faveur de la sécurité reflète une valeur fondamentale de la responsabilité sociale. Par ailleurs, Akiem concentre ses efforts sur la durabilité environnementale grâce à des opérations propres et à une croissance durable. Les principales priorités demeurent la santé et la sécurité, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'inclusion, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette approche favorise un environnement de travail positif, capable d'attirer et de fidéliser les talents, tout en soutenant le développement des collaborateurs.





Les solides organes de gouvernance d'Akiem et l'intégration à 360° de la **SURABILITÉ** garantissent une approche d'amélioration continue pour une **ORIENTATION STRATÉGIQUE ESG** à long terme.

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

La Direction Générale et les organes de gouvernance traitent les sujets ESG matériels :

- **Le Conseil de surveillance** (5 administrateurs non exécutifs¹ : 3 administrateurs de La Caisse et 2 administrateurs indépendants) via :
 - **un reporting mensuel des indicateurs ESG et Santé & Sécurité** (incluant des informations complémentaires en cas d'alertes de type lanceur d'alerte) ;
 - **le Comité Audit & Sécurité** : revue trimestrielle de l'agenda ESG et évaluation des principaux risques (cyber, santé & sécurité, plan d'action ESG). À partir de 2026, ce comité est remplacé par le Comité Audit & Risques, ainsi que par un nouveau Comité Santé, Sécurité & ESG ;
 - **le Comité RH** : veille à la mise en œuvre des sujets ESG liés aux ressources humaines (par exemple, l'égalité femmes-hommes)
 - **le Comité d'investissement** : évalue l'impact des projets au regard de notre agenda ESG
 - **un suivi continu** : dispositifs de communication interne sur les événements critiques (par exemple, santé & sécurité, conformité)
- **Le Directeur général et le Comité exécutif**, dans le cadre de leur agenda, traitent les enjeux ESG en évaluant les risques, les opportunités et le plan d'action. 10 % de la rémunération variable du Comité exécutif est liée à des indicateurs relatifs à la santé & sécurité, à l'égalité des genres et à l'inclusion, ainsi qu'aux émissions de GES.
- **Les managers de premier niveau** : mise en œuvre de l'ESG sur la base d'objectifs définis, avec une performance partiellement indexée sur la rémunération variable.

¹40% de femmes, 40% d'indépendants, pas de représentants des travailleurs ou d'autres employés.



2.2 NAVIGUER ENTRE LES RISQUES ET LES PRIORITÉS



Identifier les enjeux matériels

En 2024, nous avons réalisé notre première analyse de double matérialité conformément au **cadre de la Directive Européenne sur les Rapports de Durabilité des Entreprises (CSRD) et aux Normes Européennes sur les Rapports de Durabilité (ESRS)**. Cette analyse constitue un préalable essentiel pour identifier et évaluer les enjeux de durabilité, qualifiés d'« Impacts, Risques et Opportunités » (ou « IROs »).

Pour mener cette analyse de double matérialité, l'équipe ESG d'Akiem a piloté l'ensemble du processus, avec l'appui des parties prenantes clés et des experts thématiques. Une présentation détaillée de la méthodologie figure dans le Rapport ESG 2024. Un examen de la liste des sujets matériels par l'équipe ESG a conclu que ces sujets (voir Fig. 4 & 5) restent pertinents pour l'exercice de reporting 2025.

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

	Impact/Risque	Localisation	Horizon Temporel	Chapitre
E1 Changement climatique				
Atténuation du changement climatique				
Impact Positif (réel)	Contribution au développement du transport ferroviaire électrifié	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1
Impact Négatif (réel)	Émission de gaz à effet de serre par le biais d'activités de partenariats commerciaux directs et indirects	Chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1
Risque (potentiel)	Transition du parc de locomotives diesel d'Akiem vers des actifs pouvant être exploités de manière neutre en carbone sur des réseaux non électrifiés (nouvelles acquisitions)	Activités propres, chaîne de valeur	Long terme	3.1/2.2
Risque (potentiel)	Le ferroviaire ne pouvant pas exploiter son rôle de décarbonation en raison de l'absence de mesures politiques coordonnées	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1/2.2
Adaptation au changement climatique				
Risque (réel)	Diminution de l'attractivité du secteur ferroviaire en raison de la vulnérabilité aux risques climatiques	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1/2.2.2
Énergie				
Impact Négatif (réel)	Émission de gaz à effet de serre dans le cadre des activités d'Akiem	Activités propres	Court, moyen et long terme	3.1
E2 Pollution				
Pollution des sols et de l'eau				
Impact Négatif (réel)	Fuites sur le site contaminant le sol et l'eau	Activités propres	Court, moyen et long terme	3.2
E5 Économie circulaire				
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources				
Impact Positif (réel)	Contribution à la conservation des ressources en optimisant l'utilisation de la flotte et en prolongeant la durée de vie des actifs grâce à la maintenance et à la gestion des pièces détachées	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.3
Impact Négatif (réel)	Contribution à l'épuisement des ressources par l'achat d'actifs et de pièces détachées	Chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.3

Fig. 4: Impacts environnementaux majeurs et risques associés

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

	Impact/Risque	Localisation	Horizon Temporel	Chapitre
S1 Effectifs de l'entreprise				
Conditions de travail				
Impact Négatif (réel)	Accidents affectant la santé et la sécurité des salariés et des non-salariés de l'entreprise	Activités propres	Court, moyen et long terme	4.1
L'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous				
Impact Positif (réel)	Inclusion des travailleurs handicapés	Activités propres	Moyen et long terme	4.2
Impact Positif (réel)	Amélioration des compétences des employés	Activités propres	Court, moyen et long terme	4.2
Impact Positif (réel)	Promotion de l'égalité des sexes	Activités propres	Court, moyen et long terme	4.2
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur				
Conditions de travail				
Impact Négatif (réel)	Accidents affectant la santé et la sécurité des travailleurs des sous-traitants	Chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	4.1
G1 Conduite des affaires				
Engagement politique et activités de lobbying				
Impact Positif (réel)	Amélioration du transport ferroviaire grâce à un engagement politique coordonné	Activités propres, chaîne de valeur	Moyen et long terme	5.3
Corruption et pots-de-vin / Protection des dénonciateurs				
Impact Négatif (réel)	Exposition dans la chaîne de valeur à la corruption ou à des comportements contraires à l'éthique	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	5.1
Culture d'entreprise				
Risque (réel)	Non-respect des normes de qualité ou de conformité par Akiem ou l'un de ses partenaires	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	5.2

Fig. 5: Principaux impacts matériels, ainsi que risques sociaux et de gouvernance associés



Sa gestion **PROACTIVE** des risques
et son engagement à tirer parti des
opportunités offertes par la transition vers
une **ECONOMIE** bas carbone placent Akiem
dans une perspective d'**AVENIR DURABLE**

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

Intégration dans la gestion du risque

Akiem gère ses risques au niveau du groupe, y compris les risques spécifiques à chaque activité. La responsabilité est attribuée au moyen d’une matrice RACI, avec un membre de **l’ExCom désigné comme propriétaire principal du risque**. Les risques sont évalués selon leur probabilité, leur impact (financier et/ou dommages aux personnes, à l’environnement, à la réputation, à la satisfaction client, aspects juridiques) ainsi que selon le niveau de maîtrise d’Akiem.

Ils sont examinés deux fois par an avec les responsables de risques. Le Comité d’Audit & Sécurité est informé trimestriellement de la gestion des risques d’Akiem et de ses résultats, et formule des recommandations au Conseil de Surveillance.

La matrice des risques 2025 d'Akiem comprend quatre risques matériels dans la catégorie ESG :

- Accident du travail et maladie professionnelle
- Accident ferroviaire
- Manque d'anticipation des risques liés au climat
- Absence d'anticipation d'un changement majeur dans la réglementation

Les résultats de l’analyse de double matérialité sont également pris en compte dans l'évaluation des éléments pertinents de la gestion globale des risques du Groupe.

Gestion des risques et des opportunités liés au climat

Fin 2023, **Akiem a réalisé une évaluation des risques et des opportunités liés au climat (physique et transition).**

Pour les risques physiques les plus pertinents, une évaluation quantitative supplémentaire des risques climatiques "chaleur" et "précipitations" a été réalisée pour tous les sites d'Akiem dans le cadre de trois différents scénarios socio-économiques partagés (très optimiste SSP1-2,6, modéré SSP3-7,0, pessimiste SSP5-8,5) par rapport à une base de référence historique (1991-2020). Étant donné que les risques climatiques liés aux différents scénarios deviendront plus distincts au cours de la seconde moitié du siècle, des horizons temporels plus longs ont été retenus : Court (2021-2040), moyen (2041-2060) et long terme (2081-2100). Aucun risque majeur n'a été identifié pour les sites d'Akiem à court et moyen terme. À long terme, presque tous les sites sont confrontés à une exposition moyenne ou forte dans le cadre d'un scénario modéré ou pessimiste (pour plus de détails, voir le rapport ESG 2023 d'Akiem).

Les résultats de l'évaluation du climat ont alimenté l’analyse de double matérialité avec les risques de transition importants résultants :

- Impossibilité pour le ferroviaire d'exploiter son rôle de décarbonisation en raison de l'absence de mesures politiques coordonnées (Politique et législation)
- Échec de la transition du parc de locomotives diesel d'Akiem vers des actifs pouvant être exploités de manière neutre en carbone sur des voies non électrifiées (nouvelles acquisitions) (Technologie)
- Diminution de l’attractivité du secteur ferroviaire en raison de sa vulnérabilité aux risques climatiques (Marché)

Une mise à jour accompagnée d’analyses approfondies pour les principaux sites d’Akiem est prévue pour 2026 et 2027, suivie de l’élaboration et du déploiement des plans d’adaptation correspondants

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

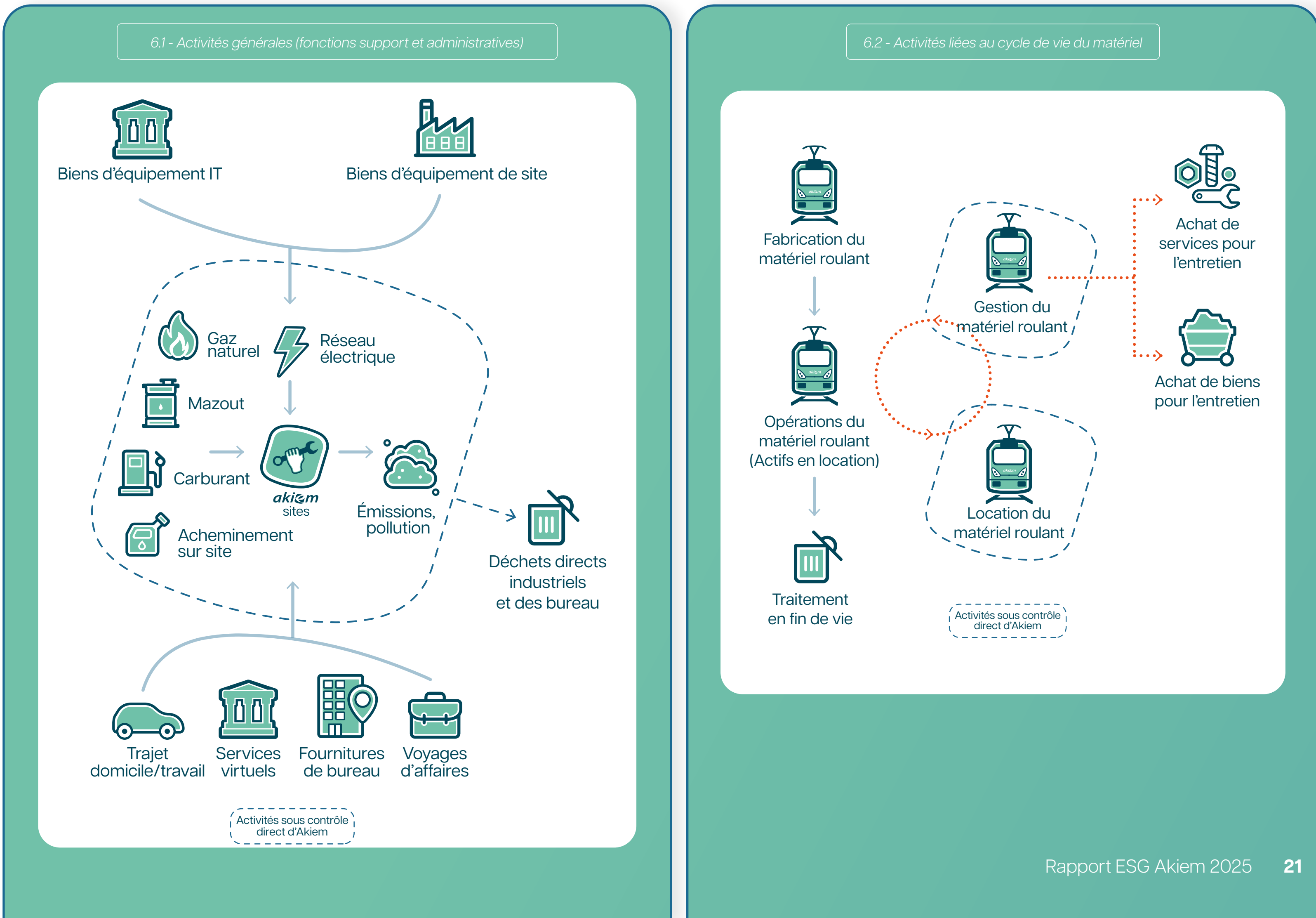
Cartographie de la chaîne de valeur

Akiem a cartographié sa **chaîne de valeur**, en mettant en **évidence les activités-clés qui contribuent à son offre de services**. Nous avons analysé les impacts, les risques et les opportunités associés à chaque étape, depuis les opérations générales jusqu’au cycle de vie du matériel roulant que nous entretenons et louons. La figure 6 présente les principaux flux liés aux activités d’Akiem.

Les activités générales regroupent l’ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement de nos sites et à la fourniture de nos services, telles que l’achat de biens et de services (équipements informatiques, outils et machines, mobilier, services cloud, etc.). Ces activités impliquent une **consommation d’énergie et génèrent des émissions**, de la pollution et des déchets. Une exigence transversale à l’ensemble des activités est la contribution des équipes d’Akiem, qui n’est pas représentée explicitement ici. Pour nos techniciens notamment, cela inclut les déplacements domicile-travail.

Du point de vue du cycle de vie du matériel roulant, **les services de maintenance et de location d’Akiem permettent à ses clients d’exploiter leurs équipements**. En amont, cela nécessite la fabrication du matériel roulant, y compris l’extraction des matières premières. En aval, le traitement en fin de vie du matériel roulant, après environ 30 ans, requiert de l’énergie mais permet également de réintégrer des ressources matérielles dans l’économie. Pour ses activités de maintenance, Akiem s’appuie sur l’achat de biens et de services complémentaires.

Fig. 6: Aperçu des dépendances et des impacts liés au modèle économique d’Akiem



2.3 UN DIALOGUE OUVERT : INTERACTIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Akiem s’engage à renforcer les relations avec ses parties prenantes internes et externes. **L’entreprise analyse et identifie régulièrement les groupes pertinents dans le cadre de son système de management QHSE et de gestion des risques.**

L’objectif global est de comprendre leurs positions et leurs attentes et d’en tenir compte dans notre modèle d’entreprise et notre stratégie en tant que partenaire crédible.

Dans nos activités quotidiennes, les échanges avec ces parties prenantes sont principalement organisés par les unités commerciales concernées au sein d’Akiem. La figure 7 donne un aperçu des engagements pertinents.

L’engagement auprès des parties prenantes a également constitué un élément central de notre analyse de double matérialité, incluant les parties prenantes silencieuses (par exemple, l’environnement), principalement via l’examen de la documentation (études, etc.).

Engagement		Objectif	Exemples de resultats
Clients	Enquête de satisfaction des clients (y compris sur les questions ESG) et analyse de double matérialité	Renforcer la confiance et fournir des services qui répondent aux besoins des clients	Renforcement des équipes commerciales, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité
Salariés	Examens annuels, enquête de satisfaction des employés, analyse de double matérialité, comités d'entreprise élus	Prendre en compte les expériences des employés et développer un lieu de travail durable	Communication accrue sur les questions ESG, communication de l'encadrement supérieur
Fournisseurs	Vigilance raisonnable et qualification des fournisseurs, audits sur site et analyse de double matérialité	Renforcer la confiance et développer des relations à long terme	Mise à jour des politiques d'achat, lancement du code de conduite des fournisseurs
Investisseurs	Organes de pilotage stratégique, mise à jour régulière sur les performances financières et ESG, analyse de double matérialité, questionnaires ESG	Comprendre les priorités des investisseurs pour développer le profil ESG (KPIs de durabilité liés aux mécanismes financiers)	Adaptation des priorités internes et des indicateurs-clés de performance, réponses aux questionnaires des investisseurs, participation aux évaluations ESG
Décideurs et régulateurs	Déclarations et autorisations, suivi de l'élaboration des normes, audits internes et externes, positionnement via les associations professionnelles	Assurer la conformité réglementaire et promouvoir le développement du ferroviaire en tant que mode de transport durable	Mise à jour du modèle d'entreprise et de la stratégie pour s'aligner sur les changements réglementaires (attendus), contribution aux prises de position publiques
Associations professionnelles	Participation à des associations, initiatives communes et programmes pertinents	Renforcer la perception du rail européen et des besoins de ses acteurs au sein de la politique de l'UE	Contribution à l'évolution des normes commerciales, communication publique
Communautés locales	Évaluations d'impact pour les projets de grande envergure, partenariats au bénéfice de la communauté	Contribuer et assurer le bien-être des communautés proches des sites d'Akiem	Partenariats avec des initiatives pertinentes

Fig. 7: Aperçu des principales parties prenantes d'Akiem

The background image shows a trade show booth with a white and wood-grain design. Several people are engaged in conversations or seated at tables. In the foreground, several people are blurred, suggesting movement. A large blue semi-circle is overlaid on the bottom left of the image, containing white text.

Akiem **S'ENGAGE** à entretenir
des relations durables avec ses partenaires
INTERNESET EXTERNES.

3. DES OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE²

3.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels

Les opérations nécessaires pour fournir les services d'Akiem génèrent des émissions de GES au sein de nos propres activités et de celles de nos partenaires commerciaux en brûlant des combustibles fossiles, notamment lors de l'exploitation des locomotives d'Akiem par nos clients - y compris pour la production de l'électricité nécessaire, ce qui contribue négativement au changement climatique.

Mais en achetant de nouvelles locomotives plus efficaces, nous avons également un **impact positif majeur car nous contribuons au développement d'un matériel roulant européen moderne** émettant moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques nocifs que leurs prédécesseurs, notamment par le remplacement des locomotives diesel. Cela permet également d'augmenter la part modale du rail et de réduire encore les émissions, le transport ferroviaire étant nettement plus efficace sur le plan énergétique et émettant donc moins de gaz à effet de serre que les transports routiers et aériens.

Grâce à ses offres de location, Akiem contribue également à **réduire les barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs du marché ferroviaire** qui ne disposent pas nécessairement

des capacités financières et de l'expertise technique requises, notamment les opérateurs historiques de fret et de transport de passagers. Cela favorise la concurrence et, par conséquent, renforce l'attractivité des offres ferroviaires pour les clients et les usagers.

Cependant, le **rail ne pourra pleinement jouer son rôle dans la décarbonation sans des mesures politiques coordonnées**, assorties de calendriers clairs, de responsabilités définies, de mécanismes de soutien et de suivi, afin de stimuler le développement des infrastructures et d'instaurer des conditions de concurrence équitables avec les autres modes de transport. Alors que d'autres secteurs de transport poursuivent également leur décarbonation (notamment au travers des objectifs européens pour le transport routier, aérien et maritime), le rail pourrait, à terme, perdre cet avantage. La **fragmentation actuelle du paysage ferroviaire européen constitue ainsi un risque matériel pour Akiem** et son potentiel de croissance.

Un second risque matériel concerne la **transition de la flotte diesel d'Akiem vers de nouveaux actifs pouvant être exploités de manière neutre en carbone sur des lignes non électrifiées**. À ce jour, aucune alternative commerciale n'existe pour le transport de fret sur les lignes principales. Toute solution alternative nécessitera la mise en place d'infrastructures adaptées aux carburants alternatifs (par exemple l'hydrogène), pour lesquelles le rail sera en forte concurrence avec d'autres secteurs de transport, notamment ceux soumis à des objectifs de

décarbonation obligatoires de l'Union européenne, comme l'aérien et le maritime, ou encore avec les besoins en recharge. Dans ce contexte, les solutions bi-mode (électrique et moteur thermique/batterie) prendront également une importance croissante. À terme, une **diversification accrue du portefeuille sera nécessaire afin de proposer à nos clients et aux clients de nos clients les solutions les moins émettrices en carbone**.

Toutefois, cette diversification, combinée à des cycles de vie des actifs pouvant atteindre ou dépasser 30 ans, fait peser un risque de décalage entre l'offre d'Akiem et les attentes des clients à moyen et long terme.

Enfin, **à mesure que les effets du changement climatique s'intensifient, l'attractivité du secteur ferroviaire pourrait diminuer en raison de la vulnérabilité des infrastructures**, moins flexibles en matière d'itinéraires alternatifs que, par exemple, le transport routier, en cas de dommages. Par conséquent, si la fiabilité des services se dégrade, Akiem s'expose au risque de voir ses clients se tourner vers des modes de transport alternatifs.

Par les impacts positifs liés à ses actifs, Akiem contribue aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies n°9 (« Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et inclusive et soutenir l'innovation ») **et n°13** (« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs impacts »).

² ESRS E1, E2, E5

3.OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE



3.1.2 L'approche Akiem



Engagement : Développer des services et des opérations plus durables

“ La responsabilité sociale des entreprises signifie que le Groupe développera ses produits et services en définissant toujours des politiques qui contribuent à construire des relations durables, en tenant compte de l'environnement [...].

Le développement durable, c'est réduire [...] nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie, développer l'utilisation des énergies renouvelables et vouloir contribuer à la transition énergétique du 21e siècle³.

”

- 👉 **Objectif pour 2030 :** Réduire nos émissions de GES des scopes 1 et 2 de 50 % par rapport à 2023 (approche «market-based»)
- 👉 **Objectif en 2026 :** Réduire la consommation de carburant de la flotte de véhicules de 18 % par rapport à 2025

Préparation d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Akiem s'engage pour un avenir à faible émission de carbone. Alors qu'une partie de notre flotte actuelle utilise du carburant diesel, nous préparons activement notre plan de transition pour nous assurer que notre stratégie et notre modèle d'entreprise s'alignent sur l'Accord de Paris et atteignent la neutralité climatique d'ici 2050 :

- Investir davantage dans l'acquisition de nouveaux actifs 100 %

diesel et mettre en place d'une stratégie d'approvisionnement en alternatives diesel neutres en carbone (dans les opérations) > atténuation et adaptation au changement climatique

- S'engager avec la chaîne de valeur (notamment fournisseurs et clients) pour collaborer à des stratégies de réduction des émissions de GES > atténuation du changement climatique
 - Transférer notre parc automobile vers des véhicules 100 % électriques
 - Alimenter nos sites en électricité provenant à 100 % de sources renouvelables > déploiement des énergies renouvelables
 - Examiner les concepts de chauffage pour les sites de maintenance sous le contrôle opérationnel d'Akiem > Atténuation du changement climatique et efficacité énergétique
- Optimiser les impacts tout au long du cycle de vie pour les nouveaux bâtiments > atténuation du changement climatique et adaptation, efficacité énergétique

En 2024, nous avons fixé un objectif ambitieux de réduction des émissions de carbone : réduire nos émissions de GES Scope 1 et 2 de 50 % par rapport à la base de référence de 2023, en nous fondant sur des données scientifiques et en allant au-delà de la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.5 À l'avenir, nous prévoyons également de développer un objectif de Scope 3 qui devrait prendre en compte l'impact global positif en termes de réduction des GES générés par notre flotte. Akiem donne la priorité à la réduction des émissions de ses activités propres et n'a donc pas financé de projets d'élimination ou d'atténuation des gaz à effet de serre par le biais de crédits carbone. Akiem n'applique actuellement pas de système interne de tarification du carbone.

³ Charte d'éthique du Groupe Akiem, p. 6

⁴ Le matériel roulant non électrique continue de jouer un rôle crucial en raison du faible taux d'électrification dans de nombreux pays de l'UE ; moyenne UE 2023 : 57,4 % - Statista (2026) Pourcentage des lignes ferroviaires électrifiées en service en Europe en 2023 ([lien](#))

⁵ SBTi Corporate Net-Zero Standard Criteria V1.2, approche de contraction absolue

3.OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Construire une flotte à l'épreuve du temps grâce à une prise de décision fondée sur les données

En tant que bailleur et gestionnaire d'actifs, Akiem s'engage à surveiller efficacement son parc de locomotives. Pour ce faire, nous avons équipé plus de 500 de nos locomotives de capteurs connectés. Ces capteurs collectent et analysent des données en temps réel sur l'état technique de chaque locomotive, sa localisation, la distance parcourue et la consommation de carburant. Ces données fournissent des informations précieuses sur l'impact environnemental global de notre flotte.

En exploitant cette masse croissante de données, Akiem comprend mieux les besoins en actifs sur les lignes qui ne seraient probablement pas électrifiées à moyen ou long terme. Cela nous permet d'anticiper les besoins futurs en capacité et en énergie pour les sections non électrifiées (segments sans caténaire), optimisant ainsi nos stratégies de gestion de flotte.

Réduire les émissions de nos propres opérations

Étant le facteur le plus important de la consommation d'énergie d'Akiem, la décarbonation de son propre parc automobile est un levier majeur pour Akiem. Akiem a donc mis en place des politiques automobiles depuis plusieurs années, qui sont régulièrement révisées. L'électrification de la flotte de véhicules de l'entreprise a été formalisée et, depuis 2025, tous les nouveaux véhicules particuliers doivent être électriques. Une stratégie dédiée aux véhicules de techniciens sera définie en 2026.

Lors de la planification de nouvelles constructions, nous visons à optimiser les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie (construction, exploitation, fin de vie), ainsi que les aspects liés à la sécurité et au bien-être des collaborateurs, en allant souvent au-delà des exigences réglementaires déjà ambitieuses.

Nos actions sont guidées par la politique EHS du Groupe.



3.OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.1.3 Les résultats Akiem

Augmentation de la consommation d'énergie

Le rapport sur la consommation d'énergie d'Akiem comprend la consommation énergétique de sa flotte automobile (carburants et électricité), ainsi que la consommation d'énergie, notamment l'électricité, de ses principaux sites (Saint-Ouen, Krefeld, Kassel, Bischheim, Ostricourt). La consommation énergétique du site d'Akiem à Komárom a été nouvellement intégrée (y compris de manière rétrospective depuis 2023).

Fig. 8: Consommation d'énergie (MWh)

	2023	2024	2025*
Diesel & Essence :	2 403	2 690	2 312
Parc automobile	2 270	2 529	2 149
Manœuvres	133	161	163
Fioul	307	363	305
Gaz naturel	664	1 271	1 623
Gaz propane	72	56	46
Électricité: nucléaire	74	166	262
Electricité : non renouvelable	21	26	35
TOTAL NON-RENOUVELABLE	3 542	4 572	4 581
Consommation d'électricité renouvelable autoproduite	/	44	69
Électricité : renouvelable	414	451	521
CONSOMMATION TOTALE	3 954	5 066	5 172

*Données 2025 vérifiées par un tiers

Fig. 9: Intensité énergétique par revenu (MWh/M€)

	2023	2024	2025
Intensité énergétique (MWh/M€)	16.7	21.2	21.7

Globalement, la consommation d'énergie a légèrement augmenté en raison des facteurs suivants :

- première année complète d'exploitation du site de maintenance d'Ostricourt (+196 MWh pour le chauffage et l'électricité, également du fait de l'électrification des voies sur site)
- augmentation de la consommation de chauffage à Krefeld (+257 MWh) liée à l'extension des surfaces chauffées au gaz naturel
- diminution de la consommation de carburant de la flotte automobile (-380 MWh)

Malgré cette baisse, la **flotte automobile reste le premier poste de consommation d'énergie (diesel et essence)**, représentant 47 % de la consommation d'énergie non renouvelable d'Akiem et 42 % de la consommation totale d'énergie du Groupe en 2025. Cette diminution s'explique principalement par le passage aux véhicules électriques ainsi que par une amélioration de la gouvernance. Fin 2025, **31 % des véhicules particuliers (2024 : 18 %) étaient entièrement électriques** (hors véhicules hybrides).

Afin de favoriser l'adoption des véhicules électriques, des bornes de recharge sont installées sur les principaux sites d'Akiem. La transition vers les véhicules particuliers électriques se poursuit, et une stratégie d'électrification des véhicules des techniciens est également prévue à court et moyen terme. L'objectif 2025 de réduction de 20 % de la consommation totale de carburant de la flotte de véhicules particuliers par rapport à 2024 a été atteint. Le nouvel objectif pour 2026 prévoit une baisse de 18 % de la consommation de carburant de l'ensemble des flottes automobiles par rapport à 2025.

Concernant la deuxième catégorie de consommation la plus

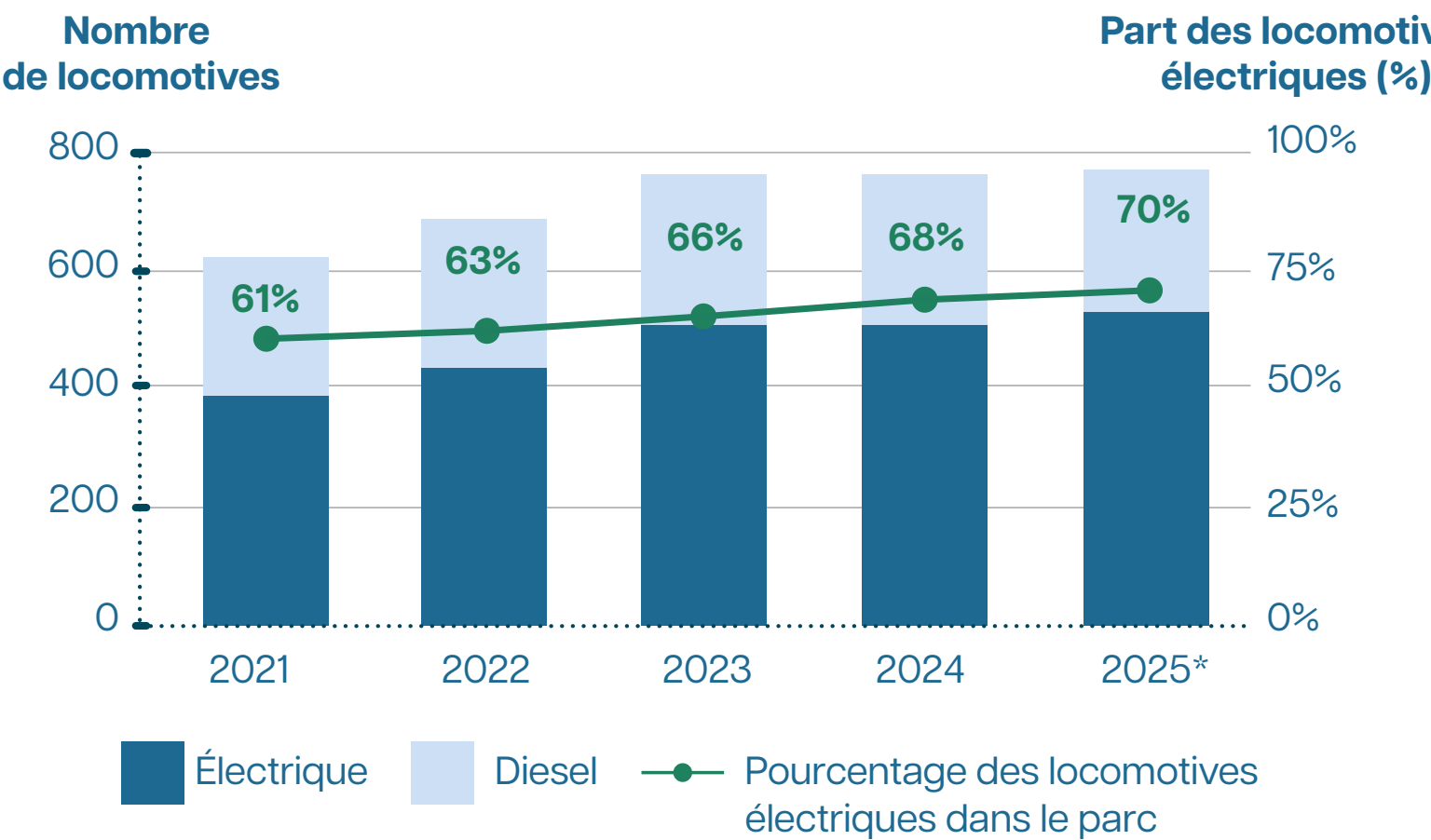
importante, à savoir le gaz naturel lié au chauffage, une révision globale du concept de chauffage des sites les plus consommateurs est prévue en 2026.

Augmentation de la part des locomotives électriques

Fin 2025, le nombre total de locomotives d'Akiem s'élevait à 756 (contre 744 en 2024). Par ailleurs, la flotte d'Akiem comprend également 42 trains de passagers. Le changement stratégique engagé en 2021, consistant à ne plus investir dans des locomotives purement diesel, continue de produire ses effets, avec une part totale de locomotives électriques portée à 70 % (contre 68 % en 2024).

À fin 2025, 540 locomotives d'Akiem étaient équipées d'une balise de géolocalisation.

Fig. 10: Évolution du parc de locomotives Akiem



*Données 2025 vérifiées par un tiers



Akiem utilise des **PANNEAUX SOLAIRES**
pour **AUTOPRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ**
RENOUVELABLE dans son atelier à Ostricourt.

3.OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Des informations plus précises sur l'empreinte carbone

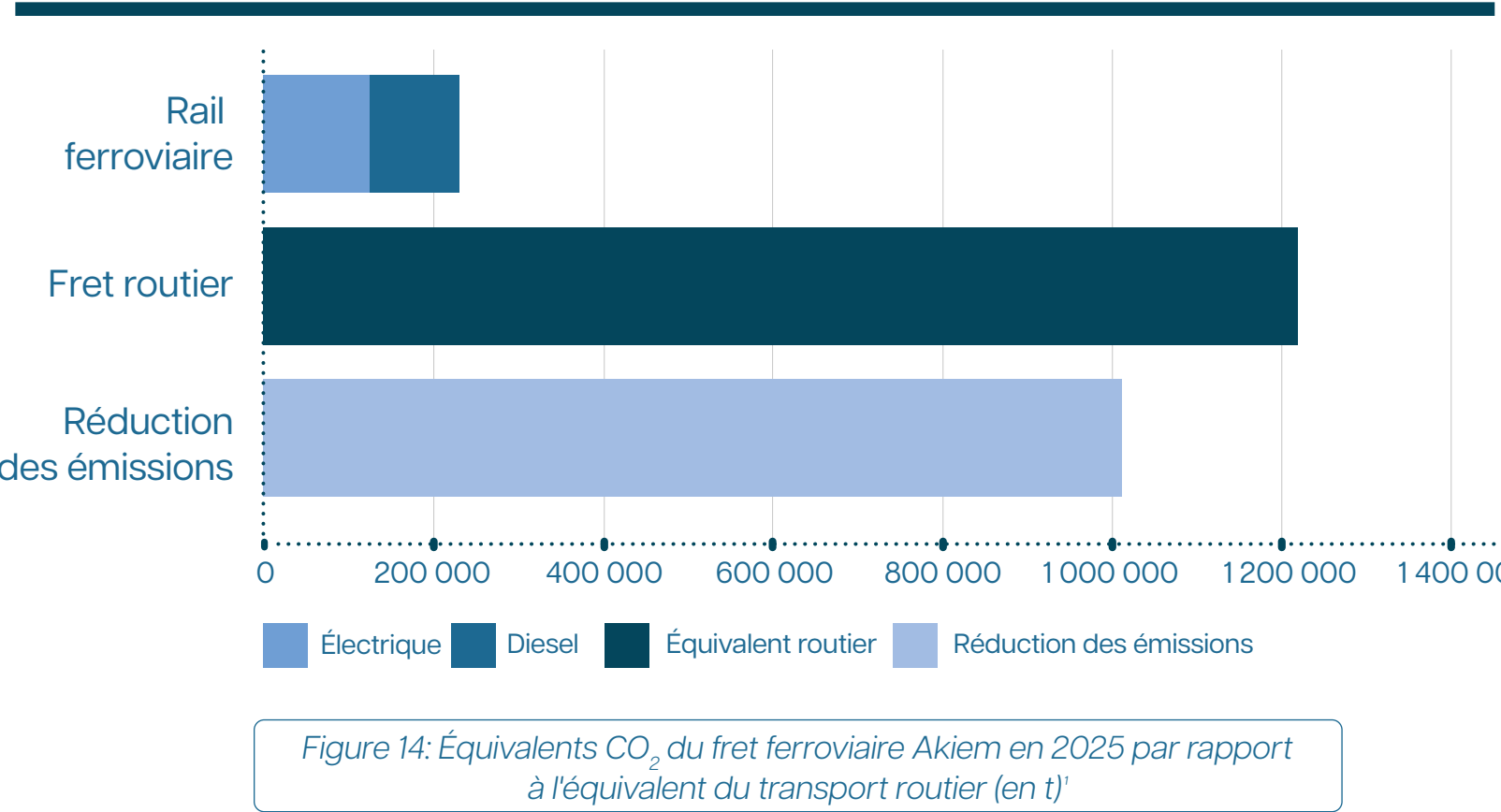
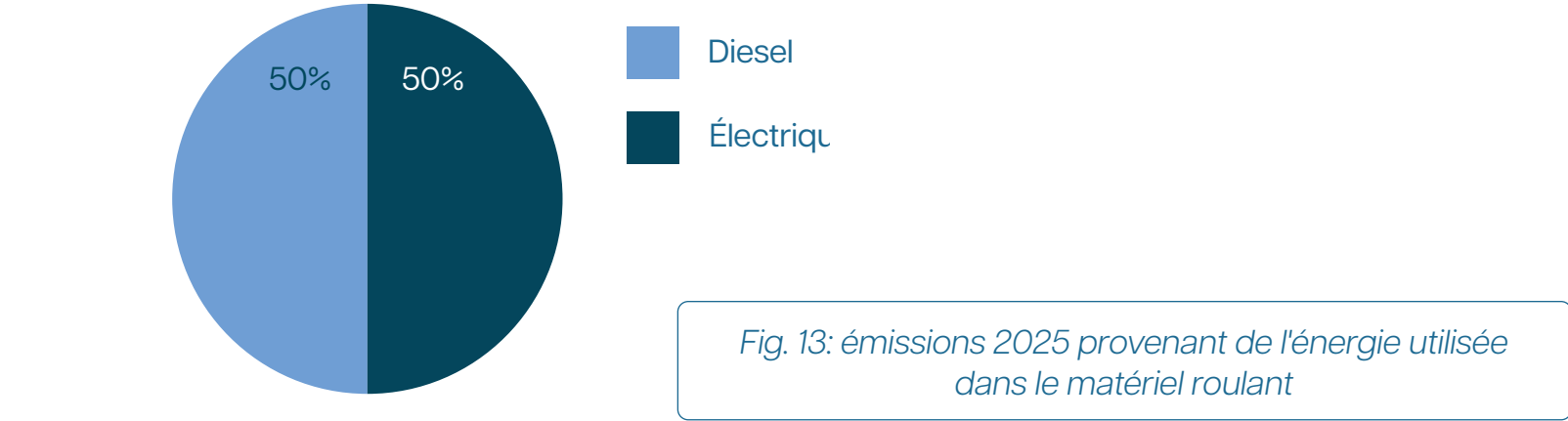
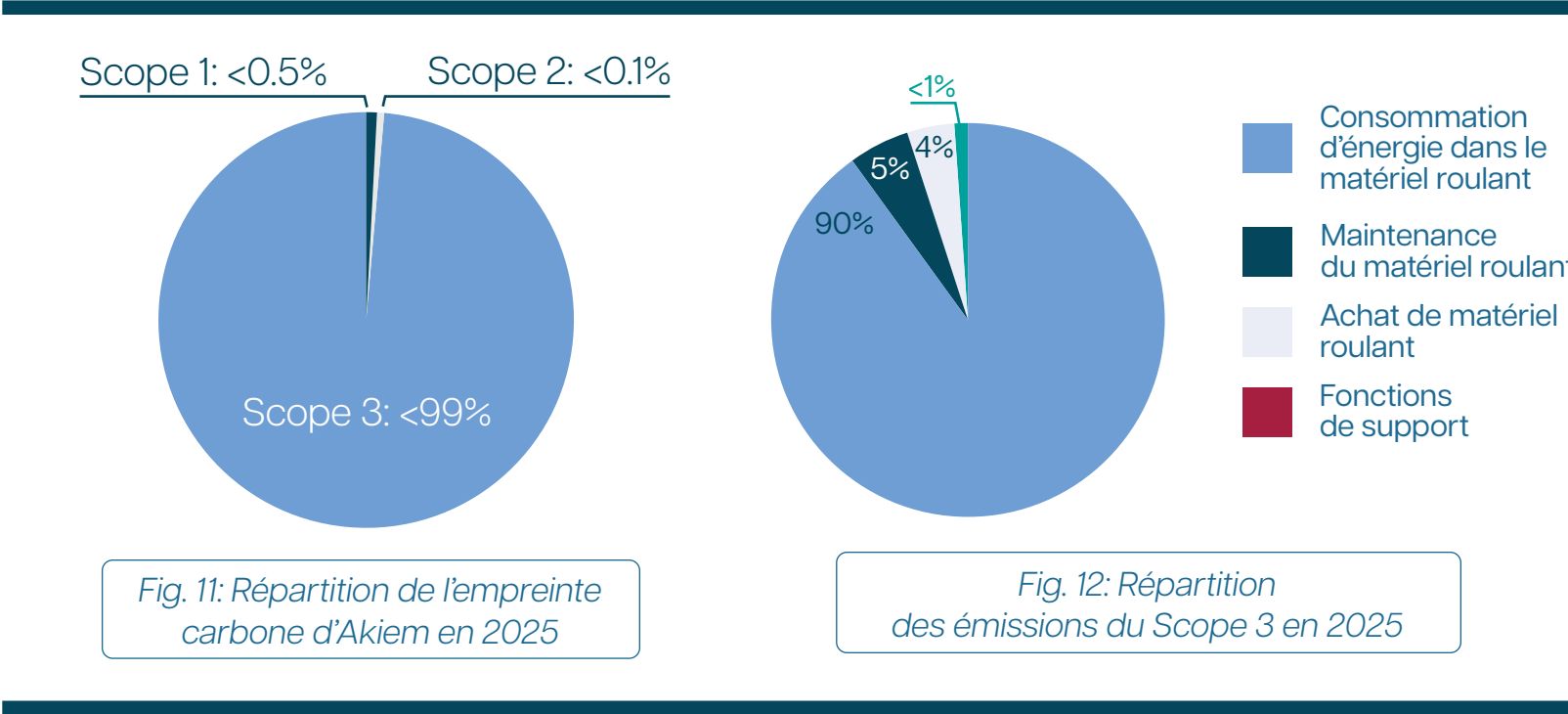
99 % de l'empreinte carbone d'Akiem en 2024 provient des émissions du Scope 3 : les activités de la chaîne de valeur en amont et en aval.

La part des émissions de Scope 3 liées à l'énergie utilisée pour l'exploitation des actifs ferroviaires d'Akiem reste le principal contributeur, avec 90 % (contre 85 % en 2024), en raison de l'augmentation de l'activité du parc de locomotives d'Akiem. Les émissions absolues de gaz à effet de serre du parc de matériel roulant ont également augmenté. Les principaux facteurs expliquant cette hausse sont :

- une augmentation globale de l'activité, avec davantage de locomotives et un kilométrage plus élevé ;
- une augmentation supérieure à la moyenne de l'activité des actifs diesel.

Une analyse plus détaillée des émissions de GES liées à l'énergie utilisée pour l'exploitation du matériel roulant montre que l'exploitation des locomotives diesel génère le même volume d'émissions que celle des locomotives électriques. Toutefois, la flotte électrique a parcouru une distance cinq fois plus importante que la flotte diesel sur cette période. En conséquence, **les locomotives diesel ont émis : 14,7 gCO₂e/tkm contre 2,4 gCO₂/tkm pour les locomotives électriques en 2025.**

Les émissions des locomotives électriques devraient encore diminuer à mesure de la décarbonation de la production d'électricité au sein de l'Union Européenne.



¹ BD'après les données de l'AEE, les émissions de GES par tkm sont en moyenne 5,7 fois plus élevées pour les poids lourds que pour le fret ferroviaire dans l'UE ([lien](#))

Dans ce contexte, la stratégie d'Akiem visant à proposer des alternatives aux locomotives diesel restera le principal levier de décarbonation. Une première étape majeure a été franchie en 2025 avec la signature d'un contrat-cadre portant sur 50 locomotives Siemens Vectron Dual Mode (électrique/diesel), rapidement suivie de la confirmation d'une option pour 10 locomotives supplémentaires. Grâce à une transition fluide entre traction électrique et autonome, **ces locomotives Dual Mode (VDM) ont vocation à remplacer les locomotives diesel exploitées en Europe, avec une réduction pouvant atteindre 80 % de la consommation de diesel** par rapport à des locomotives entièrement diesel. Sur le marché des voyageurs, nous avons également investi dans la décarbonation des opérations ferroviaires **avec l'acquisition de 14 trains électriques à batteries**, permettant de remplacer les trains diesel dans le transport régional de passagers. En supposant que l'ensemble du fret transporté par les locomotives d'Akiem en 2025 ait été acheminé par la route, cela aurait généré près de 1,3 million de tonnes de CO₂e. Le transport ferroviaire assuré par Akiem a ainsi permis d'éviter plus d'un million de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre en une seule année (voir Figure 14).

3.OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 sont en baisse

Pour la première fois depuis le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre, nos efforts ont permis une diminution des émissions de GES des scopes 1 et 2, malgré la poursuite de la croissance des activités du Groupe. Le principal facteur explicatif réside dans la baisse significative de la consommation de carburant du parc automobile. Toutefois, cette diminution a été partiellement compensée par une hausse des émissions liées au chauffage, en raison d’une augmentation des surfaces chauffées à Krefeld ainsi que de la première année complète d’exploitation du site d’Ostricourt.

Pour atteindre notre objectif 2030 de réduction de 50 % des émissions des scopes 1 et 2 par rapport à 2023, trois leviers principaux ont été identifiés :

- la poursuite de l’électrification du parc automobile ;
- la réduction des émissions liées au chauffage grâce à la mise en œuvre de mesures d’efficacité énergétique (y compris le remplacement potentiel des systèmes de chauffage à base d’énergies fossiles) ;
- l’orientation vers une croissance majoritairement neutre en carbone.

Fig. 16: Trajectoire de décarbonation à l’horizon 2030.

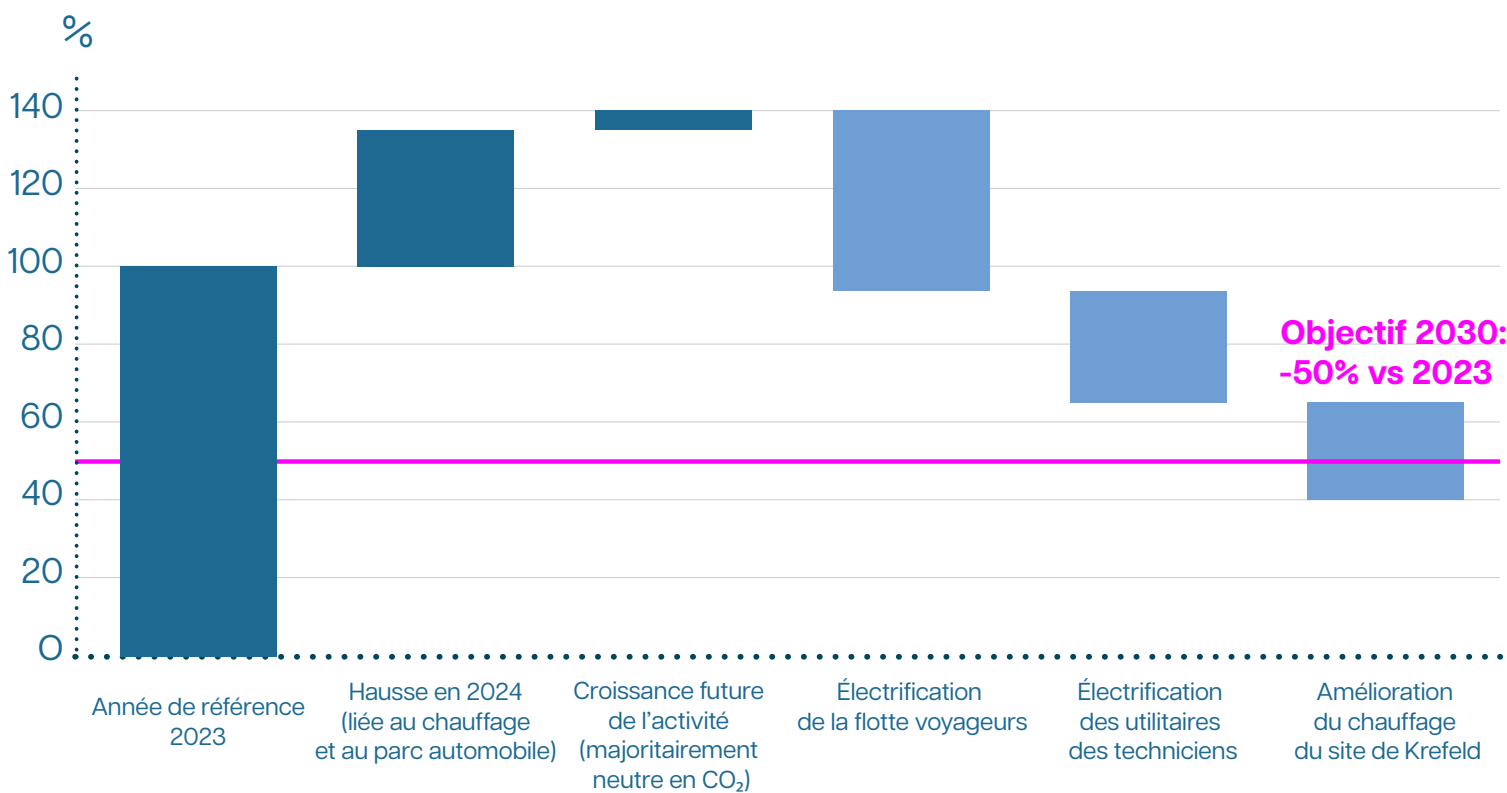


Fig. 15: Intensité des émissions de GES (scopes 1 à 3) rapportée au chiffre d'affaires (tCO₂e/M€)

	2023	2024	2025
Intensité des émissions de GES (LB)	1 065	948	1 096

GHG EMISSIONS¹	2023	2024	2025
Scope 1 : Émissions directes de GES*	863	1070	1 026
Scope 2 : Émissions indirectes de GES provenant de l'électricité (LB/MB)*	112/20	116/28	119/34
Total Total Scope 1 & 2 (basé sur la localisation/le marché)*	975/883	1 185/1 098	1 145/1 060
Total Scope 3 (basé sur la localisation)	251 520	224 812	271 849
3-1 Biens ou services achetés	14 913	14 469	14 289
• Lié à l'achat de pièces détachées et de services pour la maintenance*	13 598	13 427	13 232
3-2 Biens d'équipement	25 696	8 191	11 622
3-3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 & 2)	226	270	269
3-4 Fret et distribution en amont	17	0	0
3-5 Déchets produits	25	20	209
3-6 Voyages d'affaires	466	156	137
3-7 Trajets quotidiens des collaborateurs	170	464	516
3-8 Actifs loués en amont	NA	NA	198
3-9 Fret et transport en aval	18	39	8
3-10 Transformation des produits vendus	0	0	0
3-11 Utilisation des produits vendus	0	0	0
3-12 Fin de vie des produits vendus	0	0	0
3-13 Actifs loués en aval*	209 990	201 202	244 589
3-14 Franchises	0	0	0
3-15 Investissements	0	0	0
Total du champ d'application 1-3 (géolocalisation)	252 495	225 997	272 994

¹Note: L'intégration de Komárom dans les scopes 1 et 2 a conduit à une mise à jour des données depuis 2023. La disponibilité de nouvelles données, ainsi que des évolutions méthodologiques, ont également entraîné une révision des données des années précédentes (voir note méthodologique pour plus de détails).

* Données 2025 vérifiées par un tiers

Figure 17: Émissions de GES (scopes 1 à 3) en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e) – Protocole GHG

3.2 POLLUTION LOCALE DES SOLS ET DE L’EAU

3.2.1 Impacts, risques et opportunités matériels

Les activités de maintenance d’Akiem nécessitent l’exploitation de sites industriels ainsi qu’une équipe de techniciens mobiles intervenant là où cela est nécessaire. Lors des opérations de maintenance, des substances nocives peuvent s’échapper, soit directement des locomotives, soit des produits utilisés pour la maintenance. Ces fuites peuvent entraîner une contamination locale des sols et de l’eau, dégrader la qualité des sols et nuire à la santé des écosystèmes environnants si elles sont absorbées par les plantes, les animaux ou les êtres humains.

Akiem a un impact direct sur la réduction des effets nocifs des substances chimiques sur la santé humaine et l’environnement à travers ses activités de maintenance. Grâce à une gestion responsable des substances, nous contribuons à l’Objectif de Développement Durable n°12 des Nations Unies : « Établir des modes de consommation et de production durables ».

3.2.2 L’approche d’Akiem

Engagement : développer des opérations durables

“ Le développement durable signifie réduire notre empreinte environnementale, garantir le respect de la législation environnementale [...]”⁶

Évaluation des risques liés à la pollution

Les principaux risques de pollution surviennent lors des activités de maintenance sur nos sites. Il s’agit notamment de déversements liés à des fuites de carburant, de lubrifiants et d’huiles, ainsi que de solvants et de produits de nettoyage.

Pour nos activités de maintenance, une **procédure dédiée encadre la gestion des substances dangereuses**. La première exigence consiste à tenir un registre des substances dangereuses, dans lequel sont répertoriées toutes les substances utilisées, sous la responsabilité de la gestion du matériel d’Akiem.⁷

Seules les substances inscrites dans cet inventaire peuvent être achetées. Toute nouvelle substance doit être validée via un processus spécifique, qui prévoit également l’examen de solutions de substitution par des alternatives moins dangereuses, sous la responsabilité de la direction des achats et de la supply chain d’Akiem.

Les risques de pollution liés aux activités sont également évalués régulièrement dans le cadre des procédures d’analyse des risques sur les sites de maintenance.

En 2025, l’évaluation et l’inventaire des substances dangereuses sur les différents sites ont été largement harmonisés entre les pays où nous opérons, grâce à un outil dédié.

⁶ Charte Ethique du Groupe Akiem, p.6

⁷ Aucun microplastique n’est utilisé ni généré, et aucun polluant émis dans les sols et l’eau figurant à l’annexe II du règlement (CE) n°166/2006.

3.OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Prévention de la pollution

Les substances dangereuses ne peuvent être stockées que dans des contenants adaptés et doivent être étiquetées de manière que leur contenu et les dangers potentiels soient clairement identifiables. Elles ne peuvent être utilisées que dans les zones de travail définies dans le registre des substances dangereuses.

Le stockage des substances dangereuses doit, de manière générale, être réalisé de façon à éliminer tout risque pour les personnes y compris les tiers et pour l'environnement. Tous les lieux de stockage sont équipés à cet effet, par exemple avec des bacs de rétention en cas de déversement. Les substances classées comme hautement toxiques doivent être conservées sous clé. Elles ne peuvent être manipulées que par du personnel qualifié ou spécifiquement formé. En 2026, des « safety walks » seront systématiquement déployés sur l'ensemble des sites (voir chapitre 4.1). Ils permettront notamment d'identifier et d'éliminer toute situation présentant un risque de pollution, ainsi que de renforcer la sensibilisation globale aux risques sur cette thématique.

Préparation en cas d'accident

De manière générale, **l'ensemble des sites d'Akiem sont équipés de manière à prévenir toute pollution des sols ou de l'eau**. Au-delà du stockage des substances dangereuses, les postes de travail sont aménagés en conséquence, notamment grâce à des sols étanches et à des systèmes de drainage adaptés.

Néanmoins, **nous sommes également préparés à faire face aux accidents et aux situations d'urgence**. Des mesures d'intervention en cas de déversement sont en place, axées sur un confinement rapide à l'aide de matériaux absorbants, de barrières et de dispositifs de protection des réseaux d'évacuation, afin d'empêcher les produits chimiques d'atteindre les sols ou les systèmes d'eau. Le suivi, le respect des exigences réglementaires et une gestion proactive des risques garantissent une protection continue des ressources en eau et de la qualité des sols.

3.2.3 Les résultats Akiem

Aucun cas de non-conformité signalé

En matière de pollution des sols et de l'eau, **aucun cas de non-conformité n'a été signalé aux autorités**, ce qui constitue également un objectif permanent du groupe. À l'avenir, Akiem envisage également la mise en place de solutions de recyclage des eaux usées sur ses principaux sites industriels. Ces systèmes permettent non seulement de réduire la consommation d'eau douce, mais aussi de diminuer la quantité de polluants rejetés dans les réseaux d'assainissement, en les filtrant directement sur site. À ce jour, cette fonction est assurée par des séparateurs d'hydrocarbures afin de garantir la conformité avec les exigences réglementaires environnementales.

A photograph of a large, modern industrial building with a grey and white facade. The building has several windows and doors, some of which are illuminated from within. The sky above is a vibrant mix of orange, pink, and purple, indicating a sunset or sunrise. A semi-transparent dark blue shape is overlaid on the right side of the image, containing white text.

Akiem adopte une **ÉCONOMIE CIRCULAIRE**
en optimisant l'utilisation des ressources et en
mettant en œuvre des **SYSTÈMES** de gestion
environnementale sur l'ensemble de ses sites.

3. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.3.1 Impacts, risques et opportunités matériels

En proposant des offres de location flexibles, Akiem offre des alternatives à l'achat de locomotives.

Les clients disposent d'une plus grande flexibilité dans le choix de l'actif adéquat pour leurs besoins. Par conséquent, l'exploitation de la flotte européenne de matériel roulant elle-même est optimisée, ce qui réduit le nombre d'actifs globaux nécessaires et préserve les ressources requises pour la fabrication, ainsi que l'optimisation de la consommation d'énergie pendant les opérations grâce à la bonne solution en matière de matériel roulant. Les activités de maintenance d'Akiem permettent de prolonger le cycle de vie des locomotives en réparant le matériel roulant défectueux et en garantissant la fiabilité et la disponibilité.

Cependant, l'achat de matériel roulant et de composants contribue à l'épuisement des ressources naturelles. En effet, la fabrication d'éléments essentiels du matériel roulant et des composants contribue à l'épuisement des ressources naturelles. En effet, la fabrication de composants essentiels (notamment l'acier, le fer, le cuivre et l'aluminium)⁸ nécessite l'extraction et la transformation de matières premières.

Cela peut avoir un impact durable sur les écosystèmes, l'exploitation minière entraînant la déforestation et la destruction

des habitats naturels.

Akiem a un impact direct sur la consommation de ressources à travers ses activités de maintenance et de location.

En optimisant ses activités économiques, le Groupe contribue à l'Objectif de Développement Durable n°12 des Nations Unies : « Établir des modes de consommation et de production durables »

3.3.2 L'approche Akiem

Engagement : Promouvoir l'économie circulaire

“ Le développement durable signifie réduire notre empreinte environnementale, [...] promouvoir l'économie circulaire[...]”⁹

Faire plus avec moins

Pour gérer systématiquement son impact sur l'environnement, Akiem dispose d'un système de gestion **environnementale certifié ISO 14001:2015 à Krefeld depuis 2021 et à Kassel depuis 2022**. La mise en œuvre d'un système de gestion environnementale contribue

également à la disponibilité et à la fiabilité des données pertinentes telles que la consommation de ressources et d'énergie. Dans ce contexte, Akiem a également réalisé des évaluations de l'impact environnemental au niveau du site

en tenant compte du cycle de vie des aspects des activités.

L'amélioration de la transparence sur ses flux de ressources est un élément central des systèmes de gestion environnementale ISO 14001, **ce qui permettra à Akiem de poursuivre son optimisation.**

Notre engagement en faveur de l'économie circulaire est également défini dans notre politique ESS.

Afin d'améliorer l'efficacité et la disponibilité des actifs pour nos clients, nous utilisons de plus en plus les données issues de la phase opérationnelle, associées à l'analyse du marché, pour nous assurer que nous pouvons offrir à nos clients le type de matériel roulant le mieux adapté à leurs besoins (voir chapitre 3.1).

Cela nous guide dans la composition de notre future flotte de matériel roulant.

Allongement de la durée de vie

Afin de garantir que notre matériel roulant puisse être exploité le plus longtemps possible, il est essentiel de maintenir une boucle de matériaux aussi fermée que possible. Pour les pièces de rechange, cela signifie ne remplacer que les éléments qui ne peuvent plus être utilisés et remettre en état ceux qui peuvent être réemployés.

Lorsque des pièces doivent être achetées, les activités d'approvisionnement incluent également l'étude d'options de

⁸Basé sur la liste des matières premières à fort impact du Science Based Targets Network (SBTN)

⁹Charte Ethique du Groupe Akiem, p. 6

3.OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE²

seconde main qui doivent toutefois répondre aux normes de qualité les plus élevées ainsi que l’assurance que les nouvelles pièces sont particulièrement durables, afin de garantir une longue durée d’utilisation malgré les contraintes importantes auxquelles sont soumis les composants des locomotives.

L’un des principaux enjeux reste la capacité à acquérir, maintenir et utiliser des systèmes anciens afin de garantir une activité durable pour nos clients, compte tenu de la longue durée de vie du matériel roulant, qui peut atteindre 30 ans ou plus. À moyen et long terme, ces systèmes deviennent souvent obsolètes (problèmes de compatibilité) ou ne sont tout simplement plus disponibles. **Akiem optimise donc en continu son inventaire de matériel et développe un écosystème de partenaires afin de garantir l’accès aux pièces nécessaires.**

Récupérer de la valeur en fin de vie

À la fin du long cycle de vie du matériel roulant vient le démantèlement, pour lequel Akiem collabore avec des entreprises spécialisées. Cela permet d'une part d'éviter toute pollution de l'environnement et d'autre part de réintroduire dans le cycle des matériaux la plus grande quantité possible de matière contenue dans une locomotive. Les taux de recyclabilité et de récupération sont extrêmement élevés pour les locomotives :

- Alstom Prima II : 93 % de recyclage des matériaux, 2 % de récupération d'énergie, 5 % d'élimination.

- Siemens Vectron Electric : 96 % de recyclage des matériaux, 1 % de récupération d'énergie, 3 % d'élimination.

3.3.3 Les résultats Akiem

Réduction significative des durées de maintenance lourde

Avec l'ouverture de notre nouveau site à Ostricourt à la mi-2024, nous avons commencé à internaliser la révision à mi-vie de notre flotte Prima (plus de 150 locomotives). L'objectif est d'assurer la fiabilité et la disponibilité opérationnelle de ces locomotives pendant encore dix à vingt ans. Les retours d'expérience permettront également **d’améliorer davantage les aspects liés au cycle de vie, notamment grâce à l’optimisation des intervalles de révision et d’inspection.** Cela réduit la consommation de ressources tout en garantissant que la sécurité ne soit jamais compromise.

En 2025, cette démarche s’est concrètement traduite par une **réduction de plus de 65 %** du temps de cycle des révisions à mi-vie par rapport à la première locomotive Prima révisée en interne.

Évaluer la circularité inhérente au rail

Le secteur ferroviaire a toujours appliqué les concepts de circularité. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas encore systématiquement suivi les impacts à l'aide de mesures quantitatives. C'est pourquoi, nous ne disposons pas encore

de données sur le poids de l'ensemble des matériaux ni sur celui des matériaux réutilisés ou recyclés. Nous prévoyons de concentrer nos efforts sur les éléments clés des opérations de maintenance en analysant les processus, en examinant les données disponibles en interne et en nous engageant auprès des principaux fournisseurs.

Les sites appartenant à Akiem sont recertifiés ISO 14001

En début d’année 2026, les **deux sites détenus par Akiem à Kassel et Krefeld ont passé avec succès leurs audits de de renouvellement de la certification ISO 14001, les nouveaux certificats étant valides jusqu’à fin 2028.**

Le prochain site à mettre en place un système de management certifié ISO 14001 est le site d’Ostricourt, en France. Le système de management actuellement déployé sur ce site ouvert en 2024 est déjà fortement aligné avec les exigences correspondantes.

Akiem est également en train d'examiner dans quelle mesure elle peut mettre en œuvre ses systèmes de gestion environnementale et les enseignements tirés des projets pilotes de Krefeld et de Kassel sur ses autres sites, même s'ils n'appartiennent pas à Akiem.

The background image shows a close-up of a silver train car with the 'Akiem' logo and the slogan 'beyond bounds' on its side. In the background, other train tracks and a red locomotive are visible under a blue sky with clouds.

Akiem met en œuvre une stratégie détaillée pour limiter son empreinte environnementale, en se concentrant sur les **ÉNERGIES RENOUVELABLES**, les véhicules électriques et les opérations à **HAUT RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE**.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE¹⁰

4.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ



4.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels

Le modèle d'entreprise d'Akiem exige qu'une partie de sa main-d'œuvre travaille directement sur et autour des locomotives. Les techniciens mobiles se trouvent également sur le terrain, **ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur santé en cas d'accident.**

En amont, les travailleurs des fournisseurs matériellement affectés proviennent de sociétés de services spécialisées opérant dans des environnements contrôlés par Akiem. Ils effectuent généralement des activités de maintenance identiques ou similaires à celles de la main-d'œuvre d'Akiem, ce qui les expose aux mêmes risques et dangers en matière de santé et de sécurité et aux mêmes incidences sur leur santé.

Akiem est directement responsable de la protection de ses plus de 500 collaborateurs sur le lieu de travail ainsi que des non-salariés au sein de sa main-d'œuvre. Ce faisant, **elle contribue directement à l'Objectif de Développement Durable n°8 des Nations Unies** : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».



¹⁰ ESRS S1, ESRS S2

Akiem donne la priorité à la **SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ** du personnel par le biais d'évaluations des risques, de formations et d'une **AMÉLIORATION CONTINUE** des mesures de sécurité.



4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.1.2 L'approche Akiem



Engagement : Assurer des conditions de travail sûres et saines

“ Une priorité essentielle pour nous tous, mais aussi pour toute personne se trouvant dans nos locaux, est de veiller à la santé, à la sécurité et à la dignité. Notre objectif est de parvenir à "zéro accident", tant pour les employés que pour les opérations.” ”

Jalon 2026 : un taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIR)...

Évaluation du risque de préjudice

Akiem met à jour et publie chaque année un **document d'évaluation** des risques conformément à la réglementation nationale, y compris une évaluation des risques liés à l'environnement ferroviaire.

Le résultat de cette évaluation des risques est communiqué à tous les employés dans le cadre du processus continu de sensibilisation aux risques. Ces évaluations étant basées sur les activités, elles couvrent également tous les non-salariés et tous les travailleurs qui effectuent ces activités pour le compte d'Akiem. Chez Akiem Maintenance & Services, l'évaluation est réalisée en collaboration avec un médecin du travail.

Akiem a développé sa compréhension des principaux risques de préjudices dans sa chaîne de valeur à partir de différentes sources. Du côté des fournisseurs, les travailleurs effectuent souvent des activités identiques ou similaires à celles de notre propre personnel. Les évaluations des risques liés aux activités s'appliquent donc également à eux. En outre, Akiem procède également à des audits périodiques des fournisseurs ou à des visites sur place. Des audits exceptionnels peuvent être réalisés en cas de non-conformité majeure. En aval, la compréhension du risque de préjudice a principalement évolué grâce à l'adhésion aux principes des exigences légales liées au cadre réglementaire "Entité en charge de la maintenance" qui garantit la sécurité des opérations ferroviaires.

Les équipes Q-EHS assurent le suivi des risques en matière de santé et de sécurité, de la conformité des processus opérationnels aux exigences réglementaires applicables, puis formulent leurs analyses et recommandations le cas échéant.

Suivre les événements et assurer des actions efficaces

Afin d'accélérer nos efforts de sensibilisation aux enjeux de santé et de sécurité auprès de l'ensemble de nos équipes, et de garantir le développement de pratiques et de réflexes communs à tous les niveaux de l'organisation, Akiem met régulièrement à jour sa feuille de route Santé & Sécurité à l'échelle du groupe. Au-delà des aspects de **gouvernance et de management,**

la formation, la sensibilisation et l'engagement de la direction générale constituent des piliers essentiels de cette feuille de route, afin de continuer à renforcer notre culture sécurité et d'assurer une couverture complète de tous les environnements de travail y compris les bureaux et de l'ensemble des activités, y compris les fonctions support et les opérations administratives

Suivi des événements et mise en œuvre d'actions efficaces

En mars 2024, **un outil de système de management intégré a été déployé à l'échelle du groupe** en tant que plateforme unique permettant de signaler, d'examiner et d'analyser les incidents liés à la sécurité (à la fois santé et sécurité au travail et sécurité ferroviaire), à la qualité et à l'environnement. Cet outil constitue une avancée majeure en simplifiant les processus de remontée et d'analyse des événements, ainsi que la définition des plans d'action associés. Il a un impact très positif sur la fiabilité des données collectées sur l'ensemble de nos sites et sur la capacité à mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Les événements EHS, ainsi que les plans d'action associés, sont partagés chaque mois avec la Direction générale.

Ces résultats, ainsi que l'avancement de la feuille de route Santé & Sécurité du groupe, sont examinés chaque trimestre lors du Comité ESG, Santé & Sécurité avec nos actionnaires.

¹¹ Charte Ethique du Groupe Akiem, p6

4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Développement de standards à l'échelle du Groupe

Akiem accorde la **priorité à la mise en œuvre de mesures de sécurité collectives et normalisées sur tous ses sites de travail** afin de préserver le bien-être de l'ensemble de son personnel.

L'accent a été mis sur l'élaboration d'une ligne directrice pour les EPI (Équipements de Protections Individuelle) à l'échelle du groupe et d'un outil d'approvisionnement connexe, proposant une ligne directrice unique pour la conception et l'équipement sûrs des fosses, définissant une norme homogène pour la gestion des visiteurs extérieurs et unifiant l'approche pour la gestion de la sécurité des travailleurs isolés.

La mise en œuvre continue des différentes fonctionnalités fournies par l'outil IMS est également un aspect essentiel de la conception de processus harmonisés liés à la gestion des matières dangereuses, aux risques et à la gestion des audits.

Fournir une formation adéquate et sensibiliser le public

Akiem veille à l'organisation de formations et d'instructions en matière de sécurité, indispensables pour permettre aux collaborateurs d'exercer certaines activités. **Un programme d'accueil sécurité systématique, obligatoire pour tous les nouveaux employés** et accessible via une plateforme de formation digitale, sera déployé dans l'ensemble des pays d'ici mi-2026.

Des mises à niveau régulières et des campagnes de sensibilisation sont organisées sur différents thèmes tout au long de l'année, sous la direction des équipes EHS et de la direction locale.

Extension de nos normes ESG aux fournisseurs

Pour garantir que les valeurs et les normes ESG d'Akiem, notamment en matière de sécurité, sont également respectées dans la chaîne d'approvisionnement en amont, au-delà des sites d'Akiem, plusieurs actions ont été mises en place. Tout d'abord, les **conditions générales d'achat exigent de l'ensemble des fournisseurs qu'ils reconnaissent le code de conduite et la charte éthique d'Akiem**, en mettant explicitement en avant des aspects-clés tels que la sécurité et le respect des droits humains. Toutes les entreprises relevant du périmètre de la loi française sur le devoir de vigilance doivent fournir des preuves du respect des normes sociales par exemple en assurant une couverture de sécurité sociale à leurs employés via ProVigis, une plateforme dédiée.

Pour tous les contrats avec des fournisseurs stratégiques et critiques, une clause ESG spécifique est intégrée. Au-delà des exigences réglementaires applicables, cette clause impose à ces fournisseurs de faire évaluer leur performance en matière de durabilité par un organisme externe (par exemple EcoVadis), de partager les résultats avec Akiem et de s'engager dans une démarche d'amélioration continue.

Depuis 2023, tous les fournisseurs critiques et stratégiques

doivent également signer le nouveau code de conduite des affaires du groupe Akiem destiné aux fournisseurs.

Garantir la santé et la sécurité constitue l'un des principaux aspects que nous attendons de notre chaîne d'approvisionnement.

4.1.3 Les résultats Akiem



Augmentation du nombre d'incidents de sécurité enregistrés

En 2025, le Groupe a enregistré 8 accidents du travail avec enregistrement (2024 : 11), dont 6 ont entraîné des arrêts de travail, ainsi que 5 quasi-accidents présentant un potentiel de blessure grave (2024 : 3). En outre, 3 cas de premiers secours avec un potentiel de blessure grave ont été signalés (2024 : 1).

Ces derniers étant inclus dans le calcul de l'objectif 2025 (taux de fréquence inférieur à 10), cet objectif n'a pas été atteint en 2025. Par ailleurs, le nombre de jours d'arrêt de travail a augmenté, entraînant une hausse du taux de gravité.

Néanmoins, des progrès sont visibles : **le nombre d'accidents ainsi que le taux de fréquence global ont diminué par rapport à l'année précédente**. Cette évolution reflète une amélioration continue de la culture sécurité et des pratiques de remontée d'information, soutenue par le déploiement d'un nouvel outil de reporting et d'analyse ainsi que par un niveau accru de sensibilisation aux enjeux de santé et de sécurité au sein des équipes.

4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Fig. 18: Accidents du travail et décès des salariés 2023-2025

	2023					2024					2025				
	Blessures enregistrées	FAI-SIP ¹	Taux de fréquence ²	Jours ouvrables perdus	Taux de gravité ³	Blessures enregistrées	FAI-SIP ¹	Taux de fréquence ²	Jours ouvrables perdus	Taux de gravité ³	Blessures enregistrées*	FAI-SIP ¹	Taux de fréquence ²	Jours ouvrables perdus*	Taux de gravité ^{3*}
Leasing, Holding, Passengers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3.9	0	0
Maintenance & Services	7	0	21.2	98	0.20	11	1	24.9	61	0.12	7	3	17.9	286	0.51
Total	7	0	13.9	98	0.15	11	1	16.7	61	0.08	8	3	13.5	286	0.35

* Données 2025 vérifiées par un tiers

¹ FAI-SIP: First-aid injuries with severe injury potential (Accidents de premiers secours avec risque de blessures graves, voir la note méthodologique pour plus de détails)

² Taux de fréquence des accidents enregistrables= (nombre de décès et toutes les blessures : blessures à haut risque, blessures enregistrables, blessures de première urgence avec risque de blessure grave / nombre total d'heures travaillées dans l'année) x 1 000 000

³ Taux de gravité = (nombre de jours perdus pour cause d'incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000; Depuis 2025, les jours d'absence sont comptabilisés en jours calendaires, et non plus en jours ouvrés comme les années précédentes (non retraitées). L'impact sur l'augmentation de l'indicateur reste limité.

En 2026, **l'objectif est de maintenir un taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIFR) inférieur à 10** (hors blessures traitées par premiers secours présentant un potentiel de blessure grave).

Mise en place d'un système de gestion de la santé et de la sécurité à l'échelle du Groupe

À l'échelle du groupe, **un système de management de la santé et de la sécurité est en place**, couvrant 100 % de nos effectifs et aligné sur des normes internationalement reconnues, notamment la norme ISO 45001:2018 relative au management de la santé et de la sécurité au travail.

Les deux sites allemands de Krefeld et Kassel ont renouvelé avec succès leur certification en janvier 2026, sans aucune non-conformité. Cela souligne l'importance accordée à ces enjeux et l'approche systématique adoptée par Akiem pour garantir les plus hauts standards de sécurité. La certification de notre dernier site de maintenance à Ostricourt est prévue à l'avenir.

Poursuite de l'animation du personnel en matière de sécurité

Tout au long de l'année, des présentations régulières sur la sécurité (obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs AMS) sont organisées. En 2025, elles ont notamment porté sur les thématiques suivantes :

- Travail sur sites externes
- Batteries lithium
- Comportement à adopter en cas d'urgence
- Déclaration d'un accident du travail (sessions mensuelles)

Au cours de l'année, les comités de sécurité au travail légalement requis sur les sites de Kassel et Krefeld en Allemagne se sont réunis à quatre reprises chacun. Une grande variété de sujets de sécurité ainsi que des incidents spécifiques à ces sites ont été examinés, et des mesures appropriées ont été mises en œuvre.

Les deux comités abordent également des sujets environnementaux dans le cadre de leurs travaux.

Suivi de la performance des fournisseurs

Depuis la définition, en 2022, de l'objectif visant à couvrir l'ensemble des fournisseurs stratégiques et critiques par une évaluation

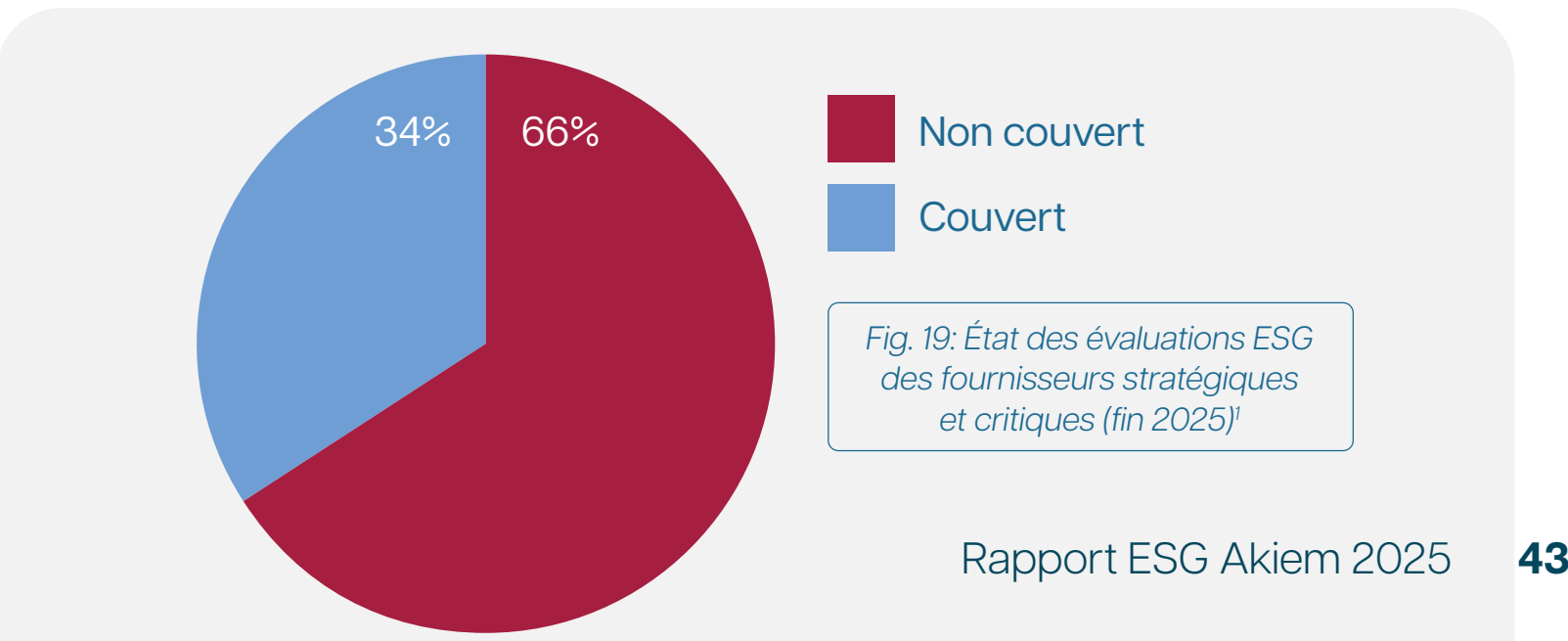
externe, les nouveaux fournisseurs stratégiques et critiques sont suivis par le département Achats. Chaque trimestre, le nombre de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation ESG est suivi et des relances sont effectuées lorsque certains fournisseurs n'ont pas encore satisfait à cette exigence.

La proportion de nos fournisseurs clés évalués par un tiers indépendant (EcoVadis ou équivalent) a diminué pour atteindre 34 %.

Cette baisse s'explique en grande partie par une requalification d'un grand nombre de fournisseurs en tant que fournisseurs-clés, qui n'ont pas encore fourni d'évaluation correspondante.

Des demandes leur sont régulièrement adressées, avec une augmentation attendue du taux de couverture au cours de l'année.

Un axe de travail complémentaire en 2026 portera sur l'intégration des enjeux ESG dans les audits réalisés sur site.





Akiem étend son attention à la **ASÉCURITÉ** au-delà de ses propres opérations, en travaillant avec ses fournisseurs pour garantir des **APRATIQUES ÉTHIQUES** et une chaîne d'approvisionnement **SÛRE** en aval.

4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.2 LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MAIN D'OEUVRE

4.2.1 Impacts, risques, et opportunités matériels

Le personnel d'Akiem est exposé à un environnement de travail exigeant, naviguant dans un secteur fortement réglementé accompagné d'une vague de digitalisation croissante. Grâce à des formations, **Akiem fournit à ses employés les ressources qui leur permettent de développer des profils attrayants**, garantissant leur employabilité au sein d'Akiem et au-delà. En tant qu'employeur important ayant connu une forte croissance ces dernières années et une croissance continue, **Akiem est en mesure d'influencer activement le nombre de femmes employées**, contribuant ainsi à réduire les inégalités inhérentes au secteur ferroviaire.

De même, Akiem, en tant qu'employeur, est également en mesure de **fournir des emplois à une population diversifiée, y compris aux personnes handicapées**, et de façonner activement la composition de sa main-d'œuvre.

En tant qu'entreprise internationale, Akiem s'attache à maintenir et à favoriser la diversité et l'intégration de sa main-d'œuvre. Elle contribue ainsi à la réalisation des Objectifs de Développement Durable n°4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et n°5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».



4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.2.2 L'approche Akiem



Engagement : Promouvoir l'égalité des sexes et le développement professionnel des employés

“ Le Groupe fait preuve de responsabilité sociale en promouvant l'égalité des sexes et la diversité par le biais de diverses actions de soutien, en favorisant le développement professionnel tout au long de la carrière, en offrant des formations, des opportunités et des promotions.”¹²

¹²Akiem Group's [Ethics Charter](#), p.10

2026

- 👉 **Objectif 1 :** Augmenter le taux d'emploi des femmes à 25%
- 👉 **Objectif 2:** Mettre en place 2 actions en ligne avec la feuille de route diversité et inclusion

Promouvoir le développement professionnel par le biais de parcours de carrière et de formations

Akiem propose un large éventail de parcours professionnels. Nous donnons à de jeunes étudiants talentueux la **possibilité d'accéder au marché du travail par le biais d'apprentissages techniques et de programmes d'apprentissage**

post-diplôme. À Krefeld, en Allemagne, un programme d'apprentissage d'électricien et de mécatronicien est en place et est développé en étroite collaboration avec les écoles locales et la chambre locale de l'industrie et du commerce. En outre, divers types de stages et d'emplois spécifiques sont proposés aux étudiants.

Chez Akiem, nous aspirons à offrir des opportunités variées à nos collaborateurs afin de favoriser leur développement. Les employés disposant d'une expertise technique clé sont identifiés comme Experts au sein de l'organisation. Ils contribuent aux formations internes et apportent un soutien, notamment aux techniciens, grâce à leur savoir-faire approfondi.

Nous avons mis en place une nouvelle plateforme interne d'emploi où les postes ouverts sont annoncés à l'ensemble des collaborateurs d'Akiem, leur permettant ainsi de candidater en priorité. Cela garantit le maintien des compétences au sein d'Akiem tout en favorisant le développement interne des collaborateurs.

Afin de promouvoir les échanges interculturels, nous prévoyons d'accroître le nombre de stages internationaux (modèle VIE). Ces mesures reposent sur un large éventail de possibilités de **formation permettant à nos collaborateurs de poursuivre leur développement professionnel et personnel.** Celles-ci incluent des compétences générales telles que les langues, la



4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

communication ou le management, ainsi que des compétences spécifiques comme la technologie ferroviaire, la maintenance, les ventes, la finance, le juridique ou l’informatique. Compte tenu de leur importance globale, les formations en matière de sécurité sont obligatoires pour l’ensemble des collaborateurs.

Créer l'égalité des chances

Les femmes étant fortement sous-représentées dans l’industrie ferroviaire, nous nous engageons à accroître leur **représentation au sein de l’ensemble de l’organisation**. Cet engagement repose sur un objectif spécifique visant à augmenter la proportion de femmes à l’échelle du groupe. Les collaborateurs sont financièrement incités à contribuer à l’égalité entre les femmes et les hommes.

Une première étape vers cet engagement est intégrée dès la phase de recrutement : à compétences égales, le genre minoritaire en l’occurrence les femmes dans la plupart des départements est priorisé. En ce qui concerne l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes, nous analysons les écarts existants sur la base d’un benchmark interne par catégorie de poste.

Les écarts identifiés sont réduits lors du cycle annuel d'augmentations salariales.

Enfin, **des actions de sensibilisation spécifiques et des formations aux compétences sont proposées à différents niveaux**, telles que des formations au leadership pour les femmes, des formations aux biais inconscients pour les

managers, ainsi qu’un ensemble de formations pertinentes accessibles à l’ensemble des collaborateurs via la plateforme d’apprentissage en ligne d’Akiem.

Favoriser l'inclusion

En tant qu'employeur, nous nous **engageons également à constituer une main-d'œuvre inclusive** en offrant des emplois aux personnes en situation de handicap. Pour créer un impact durable, il faut comprendre clairement les exigences spécifiques de chaque rôle au sein d'Akiem, les adaptations potentiellement nécessaires en ce qui concerne l'environnement de travail et les processus, ainsi que la sensibilisation de l'ensemble du personnel existant. Dans ce contexte, une campagne de communication majeure a été lancée fin 2025, s’étalant sur plusieurs semaines, avec des événements organisés sur site dans les plus grands établissements, comprenant des interventions d’experts, ainsi qu’un kit d’information destiné à l’ensemble des collaborateurs. Fort du succès de cette première campagne, le nouvel objectif est d’organiser deux événements supplémentaires liés à la diversité et à l’inclusion en 2026.

Fig. 20: Effectifs d'Akiem en fin d'année

Headcount	2023	2024	2025*
Leasing / Holding/ Passenger	137	143	149
Maintenance	260	308	348
Total	397	451	497

*Données 2025 vérifiées par un tiers



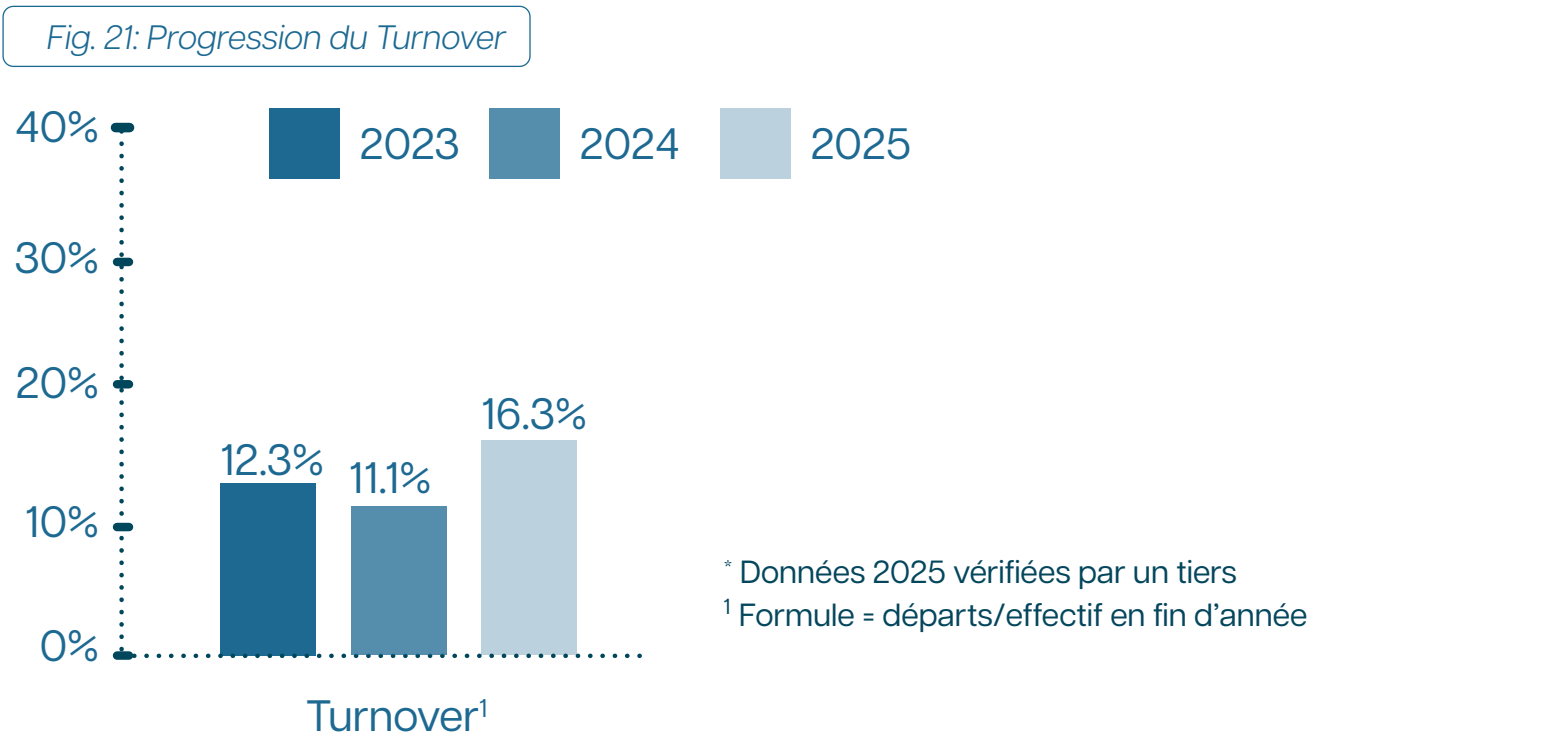
4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.2.3 Les résultats Akiem

Croissance continue et turnover bas

En 2025, l'effectif total d'Akiem a augmenté pour atteindre 497 collaborateurs à la fin de l'année.

La quasi-totalité des collaborateurs travaille sous contrat permanent à temps plein.



Le nombre total de contrats à temps partiel est inférieur à 10 (hors apprentissage et stages), répondant à des besoins spécifiques ou parfois demandés par les salariés eux-mêmes.

Les contrats temporaires sont utilisés pour des remplacements temporaires d'employés, par exemple pendant des congés parentaux, des maladies de longue durée, mais aussi pour des pics de charge de travail, par exemple lors de l'implémentation d'un nouveau logiciel.

Pour des besoins à court terme, Akiem travaille également avec des employés intérimaires en fonction des tendances et des besoins du marché.

Pour tous les contrats temporaires, l'objectif est de recruter des personnes sur une base permanente dans la mesure du possible et de manière appropriée.

Dans un environnement demeurant dynamique, notre taux de rotation du personnel a augmenté pour atteindre 16,3% (2024 : 11,1 %), avec un total de 81 collaborateurs ayant quitté l'entreprise (2024 : 50).

Cette hausse s'explique principalement par la forte croissance enregistrée l'année précédente ainsi que par des réorganisations internes.

Fig. 22: Effectifs (ETP) par type de contrat

	2024				2025*			
	Contrat permanent	Contrat à durée déterminée	Stagiaires	Total employés	Contrat permanent	Contrat à durée déterminée	Stagiaires	Total employés
Nombre d'employés	392.9	29.5	8.7	431.1	443.2	26.2	9.5	478.9
% du total des employés	91.1 %	6.8 %	2.0 %	100 %	92.5 %	5.5 %	2.0 %	100.0 %
% de femmes	23.6 %	40.3 %	52.9 %	25.3 %	23.5 %	13.7 %	31.6 %	23.2 %
% d'hommes	76.4 %	59.7 %	47.1 %	74.7 %	76.5 %	86.3 %	68.4 %	76.8 %

* Données 2025 vérifiées par un tiers

Analyse de l'écart d'âge

La recherche de techniciens sur les marchés de l'emploi allemand et français reste difficile en raison des évolutions démographiques et d'une forte concurrence.

Akiem **continue**

Figure 23: Répartition des salariés par tranche d'âge (sur la base des effectifs)

RÉPARTITION PAR ÂGE	2023	2024	2025*
Moins de 30 ans	20%	20%	19%
30-50 ans	62%	63%	63%
Plus de 50 ans	18%	17%	18%

*Données 2025 vérifiées par un tiers

donc d'investir dans le développement du nombre d'étudiants, d'apprentis et de stagiaires afin de recruter et former de jeunes talents directement à l'issue de leur formation, mais aussi pendant leurs études.

Pour la première fois, nous avons également examiné la répartition par âge de nos collaborateurs.

L'âge moyen de nos collaborateurs est de 39 ans.

La majorité d'entre eux se situe dans la tranche d'âge des 30-50 ans. Fait important, la proportion de collaborateurs appartenant à la catégorie la plus jeune (moins de 30 ans) est supérieure à celle des collaborateurs les plus âgés (plus de 50 ans), ce qui souligne l'engagement d'Akiem à investir dans les jeunes talents pour développer ses effectifs.

* En 2025, plus de 40 apprentis et étudiants ont été employés dans le cadre de dispositifs dédiés. Certains d'entre eux ont également été recrutés par la suite.

Figure 24: Formations des salariés (en fonction des effectifs)

CATÉGORIES	TOTAL*	EN LIGNE	TECHNIQUE	NON-TECHNIQUE
Heures de formation	10 825	698	8 800	1 326
Heure par employé	21.8			

*Données 2025 vérifiées par un tiers

4.INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Formations personnalisées et standardisées

Chaque collaborateur bénéficie d'un retour individuel en début d'année afin d'échanger sur sa performance, ses résultats, sa charge de travail ainsi que ses besoins en formation. Cela constitue la base du plan de formation global.

Pour les techniciens, le programme de formation obligatoire repose sur une matrice de compétences couvrant différents types de locomotives et est organisé avec des formateurs internes ainsi que des organismes de formation externes.

En termes d'heures de formation, **les formations techniques demeurent les plus importantes, garantissant que nos techniciens disposent en permanence des connaissances expertes requises.**

Parallèlement, des formations non techniques sont également proposées et encouragées, soit via des formations en ligne généralement accessibles à un large public de collaborateurs, soit via des formations plus ciblées, adaptées aux exigences de parcours professionnels individuels.

La restructuration en cours et le développement d'un nouveau plan de développement des compétences ont entraîné une baisse du volume de formation dans tous les formats en 2025, avec une moyenne de 21,8 heures de formation par collaborateur (2024 : 37). Une fois ce nouveau plan mis en place, nous prévoyons une nouvelle hausse du nombre d'heures dans les années à venir.

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes presque résorbé

L'alignement continu des salaires entre les femmes et les

Figure 25: Répartition des collaborateurs par sexe et hiérarchie en fin d'année (sur la base des ETP 1)

FONCTION HIÉRARCHIQUE	FEMMES 2023 (% / #)	FEMMES 2024 (% / #)	FEMMES 2025* (% / #)
Leasing/Holding/Passenger	42.1% / 55.6	44.8% / 61.6	41.7% / 60.8
Comité Exécutif	22.2% / 2	16.7% / 1	28.6% / 2
Directeurs	25% / 2	37.5% / 3	27.3% / 3
Managers	40% / 8	43.5% / 10	33.3% / 9
Employés	45.8% / 43.6	47.6% / 47.6	46.4% / 46.8
Maintenance	12.7% / 31.7	16.2% / 47.7	15.1% / 50.1
Comité Exécutif	0% / 0	0% / 0	0%/0
Directeurs	14.3% / 1	33.3% / 2	25% / 1
Managers	15.4% / 4	22.2% / 6	17.5% / 7
Employés	12.5% / 26.7	15.3% / 39.7	14.6% / 42.1
Total Groupe	22.9% / 87.3	25.3% / 109.3	23.2% / 110.9

* Données 2025 vérifiées par un tiers

hommes dans le cadre du processus annuel de révision a permis de **réduire presque entièrement l'écart, qui s'établit à 0,9 % en 2025**, soit un niveau correspondant à un salaire moyen des femmes légèrement inférieur à celui des hommes.

Si ce résultat est très positif, nos efforts pour augmenter le nombre de femmes au sein de l'entreprise restent un défi. Après ce premier calcul réalisé en 2025, nous travaillerons également à approfondir notre analyse en faisant évoluer la méthodologie (voir section 6.1 pour plus de détails).

L'objectif fixé pour 2025 concernant la proportion de femmes dans l'entreprise n'a pas été atteint, et la représentation globale a diminué pour atteindre 23,2 % (2024 : 25,3 %). Cette situation s'explique en partie par un secteur qui présente traditionnellement une plus faible représentation des femmes, en particulier au sein de l'unité Maintenance (techniciens, ingénieurs, logisticiens, personnel de magasin). Une autre raison est que les mesures mises en place n'ont pas été suffisamment efficaces. Nous avons donc revu notre

approche et élaboré une nouvelle feuille de route pour 2026.

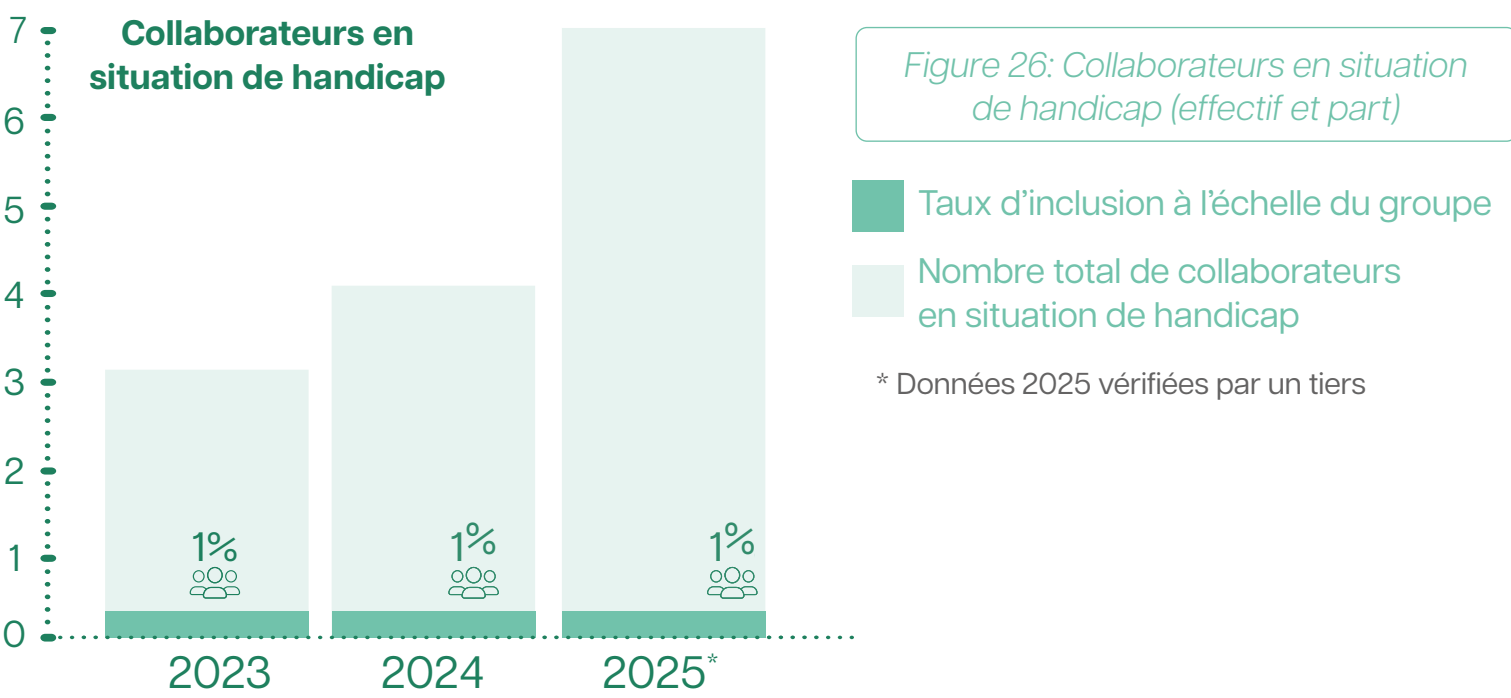
Cette feuille de route comprend à nouveau un objectif (lié au système de bonus à l'échelle du groupe) visant à **atteindre 25 % de femmes dans l'entreprise d'ici fin 2026.**

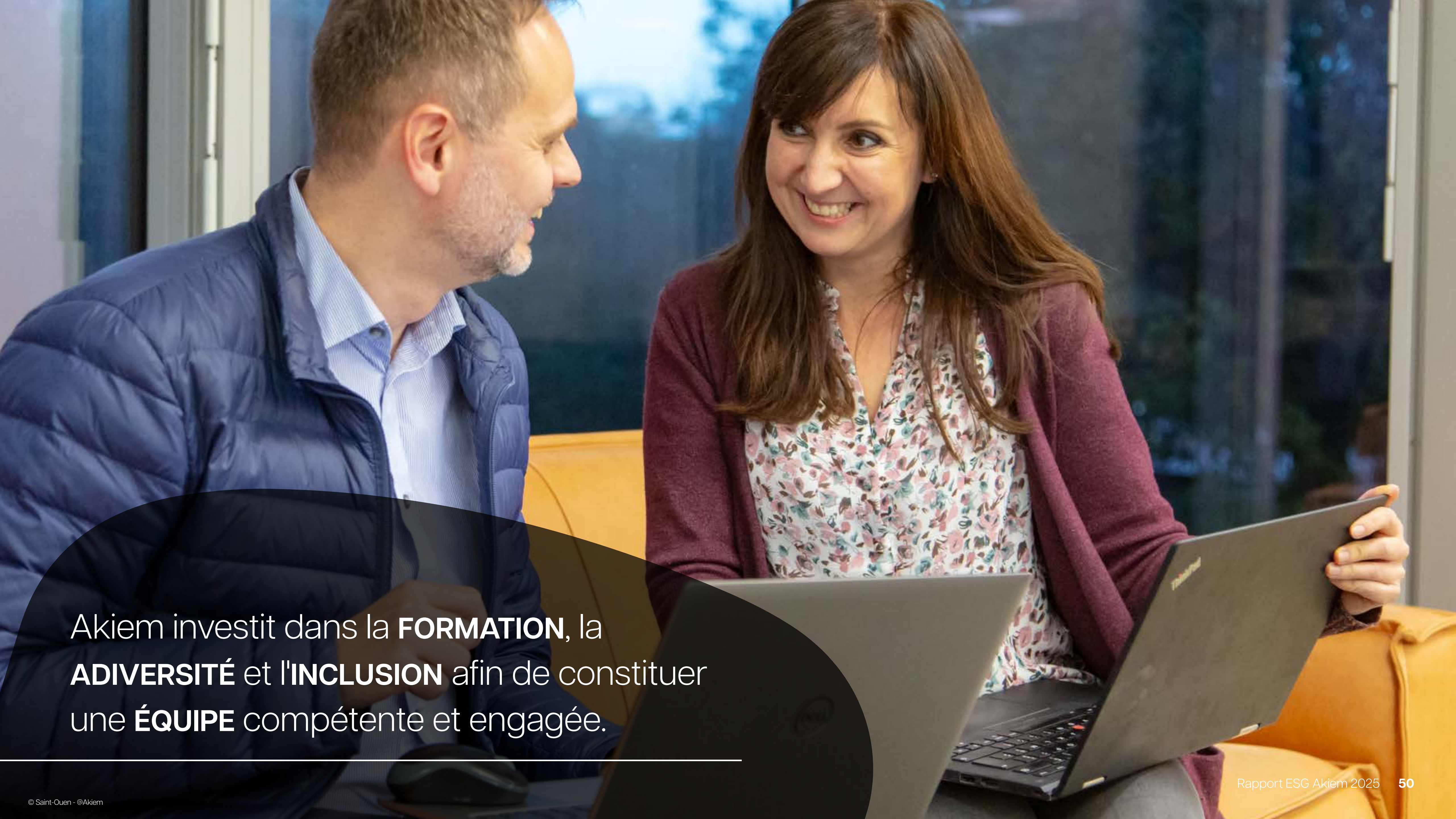
Progrès sur l'inclusion à long terme

En 2025, le nombre de collaborateurs en situation de handicap a augmenté pour atteindre 7 points (2024 : 4), ce qui signifie que l'objectif a été atteint. La progression est principalement due à des collaborateurs déjà en poste chez Akiem ayant déclaré leur handicap, ce qui confirme l'impact de nos actions.

Tout au long de l'année, nous avons mené des **actions de sensibilisation en interne et préparé les équipes à accueillir des collaborateurs ayant des besoins spécifiques, notamment grâce à une campagne dédiée organisée en fin d'année.**

Fort du succès de cette campagne, nous nous sommes fixé un nouvel objectif consistant à organiser au moins deux autres événements similaires liés à l'inclusion et, plus largement, à la diversité au cours de l'année.



A man and a woman are sitting at a desk, looking at a laptop screen. The man is on the left, wearing a blue puffer jacket over a light blue shirt. The woman is on the right, wearing a maroon cardigan over a floral patterned top. They are both smiling and looking at the laptop. The background shows a window with a view of trees.

Akiem investit dans la **FORMATION**, la **ADIVERSITÉ** et l'**INCLUSION** afin de constituer une **ÉQUIPE** compétente et engagée.

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.1 PRINCIPES DIRECTEURS : CONDUITE ETHIQUE DES AFFAIRES

5.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels



Par l'intermédiaire de ses employés ou en amont et en aval de sa chaîne de valeur, lors de l'achat d'équipements ou de la négociation de contrats, **Akiem peut être confrontée à des comportements contraires à l'éthique, en particulier** : les pratiques anticoncurrentielles, les cadeaux en vue de l'obtention de faveurs commerciales, la violation des droits de l'homme. Akiem met à la disposition des parties prenantes internes et externes un canal dédié aux dénonciations et garantit la protection des dénonciateurs conformément à la législation européenne.

En respectant des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires avec les parties prenantes internes et externes, le **Groupe contribue à l'Objectif de Développement Durable n°16 des Nations Unies** : “ Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous”.



¹³ ESRS G1

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.1.2 L'approche Akiem

Promotion d'une conduite des affaires éthique

Depuis 2019, la **Charte Éthique d'Akiem, complète et structurée, ainsi que le Code de conduite des affaires** associé constituent un cadre formel définissant les comportements attendus de l'ensemble des collaborateurs d'Akiem. Ces documents sont publiquement accessibles sur le site internet d'Akiem, en plusieurs langues. Ils sont également explicitement mentionnés dans l'ensemble de nos contrats fournisseurs (voir chapitre 4.1 pour plus d'informations).

Fondés sur les valeurs d'Akiem, ils apportent des **orientations et des règles applicables aux activités quotidiennes** des collaborateurs, notamment en matière de qualité, de santé et de sécurité, de réglementation ferroviaire, de droit du travail (y compris les conventions de l'Organisation internationale du travail relatives, par exemple, au travail des enfants et au travail forcé), d'environnement, de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, de protection des données, de communication fiable des informations financières et non financières, ainsi que de concurrence loyale. Depuis 2023, ces dispositifs sont complétés par une politique dédiée en matière de santé, sécurité et environnement.

Garantir des opérations conformes dans les pays présentant un risque élevé de corruption (selon [l'indice de perception de la corruption de Transparency International](#)) constitue une

priorité particulière depuis 2023. Pour tout nouveau prospect (fournisseur, client ou tiers) provenant d'un pays dont le score est inférieur ou égal à 50, une évaluation complémentaire est réalisée par le département juridique à l'aide d'un outil informatique dédié.

Une fois la relation établie, un suivi régulier est mis en place. Le renforcement de notre **engagement en faveur de la transparence s'est traduit par la mise en place, fin 2023**, d'un processus obligatoire de déclaration des conflits d'intérêts chez Akiem. Celui-ci impose à l'ensemble des membres du Comité exécutif (ExCom) et des cadres dirigeants de déclarer formellement tout conflit potentiel lié à leurs activités futures.

En 2024, ce dispositif a été élargi à l'ensemble des managers clés ainsi qu'aux collaborateurs des fonctions les plus exposées aux risques de conflits d'intérêts, notamment les achats et les ventes.

Le processus de déclaration obligatoire des cadeaux et invitations reçus par les collaborateurs ou offerts aux partenaires a également été mis à jour en 2024, avec la mise en place d'un formulaire de conformité en ligne dédié, permettant un reporting auprès de la fonction Compliance. L'ensemble des collaborateurs a été informé de cette évolution et rappelé à l'existence de la politique « Gifts & Hospitality ».

Le Comité Audit & Sécurité est régulièrement informé, tout au long de l'année, des éventuels cas de corruption ou de pratiques assimilées, ainsi que des actions menées sous la responsabilité du responsable conformité d'Akiem pour déployer les politiques de lutte contre la corruption et les résultats associés.

Protéger les valeurs d'Akiem : le dispositif de lanceur d'alerte

Akiem a mis en place, dès 2019, un dispositif de lanceur d'alerte à l'échelle du groupe afin de renforcer l'efficacité de ses politiques. Ce dispositif permet aux lanceurs d'alerte de rester anonymes.

Depuis 2020, **l'ensemble des collaborateurs du groupe Akiem peuvent signaler tout fait ou comportement susceptible de violer la loi, la Charte Éthique d'Akiem, ou pouvant porter préjudice à l'activité ou à la réputation du Groupe.**

Depuis 2023, la plateforme est également ouverte à l'ensemble des parties prenantes externes via un lien dédié accessible sur le site internet d'Akiem. Des informations relatives à l'utilisation de la plateforme ainsi qu'à la protection des lanceurs d'alerte sont mises à disposition de tous les collaborateurs sur l'Intranet.

Les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi bénéficient d'une protection contre toute forme de représailles. Akiem s'engage à examiner l'ensemble des signalements, y compris ceux liés aux pratiques commerciales, de manière diligente (première réponse sous 72 heures), indépendante et objective.

Afin de renforcer davantage l'indépendance du dispositif, Akiem prévoit de confier l'analyse des signalements à un expert externe spécialisé.

En complément de ce dispositif, les collaborateurs sont encouragés à faire remonter toute situation préoccupante auprès de leur management ou des ressources humaines.

5.1.3 Les résultats Akiem

Rapport ESG Akiem 2025 54

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.2 PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ

5.2.1 Impacts, risques et opportunités matériels

Avec nos équipes, nos actifs, nos services et nos partenaires, **nous contribuons à la sécurité du système ferroviaire européen**. La base de la sécurité est une culture qui donne la priorité à la qualité et au respect des normes. La certification ECM est notamment nécessaire pour continuer à opérer dans le secteur ferroviaire. **Le non-respect des normes de qualité ou de conformité peut avoir des répercussions graves sur nos activités commerciales**, car elles peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires complexes et coûteuses en raison d'accidents entraînant des dommages humains ou environnementaux.

Toute non-conformité et ses conséquences peuvent en outre nuire gravement à la réputation et à la crédibilité d'Akiem auprès des parties prenantes.

En tant que premier fournisseur européen de solutions clés en main pour la fourniture de matériel roulant et promoteur de la sécurité ferroviaire, **Akiem contribue à la réalisation de l'Objectif n°12 du Développement Durable des Nations Unies**, à savoir "assurer des modes de consommation et de production durables".



5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.2.2 L'approche Akiem

Engagement : Promouvoir la sécurité ferroviaire par une gestion rigoureuse de la qualité

“ Notre objectif est de parvenir à “zéro accident”, tant pour les employés que pour les opérations. En tant que contributeur actif à l'industrie ferroviaire européenne, nous promouvons la “Déclaration sur la culture de la sécurité dans le secteur ferroviaire européen” au sein de notre organisation.”¹⁴ ”

Gestion rigoureuse de la qualité comme socle

Le socle de la sécurité repose sur une gestion rigoureuse de la qualité, garantissant que les processus et les produits sont maîtrisés de manière cohérente et répondent à des standards établis, réduisant ainsi les erreurs et les défauts. Cela permet de limiter les risques et d'améliorer la sécurité des personnes, des actifs et de l'environnement.

Dans la continuité de l'approche appliquée à d'autres types d'alertes telles que les réclamations qualité, les incidents santé & sécurité et les événements environnementaux Akiem revoit et renforce la gestion des événements de sécurité ferroviaire à l'échelle du Groupe. Cette revue couvre les rôles, responsabilités et expositions aux risques liés aux différentes fonctions assumées par le Groupe, notamment en tant que Keeper, ECM (Entity in Charge of Maintenance) et Modification Proposer.

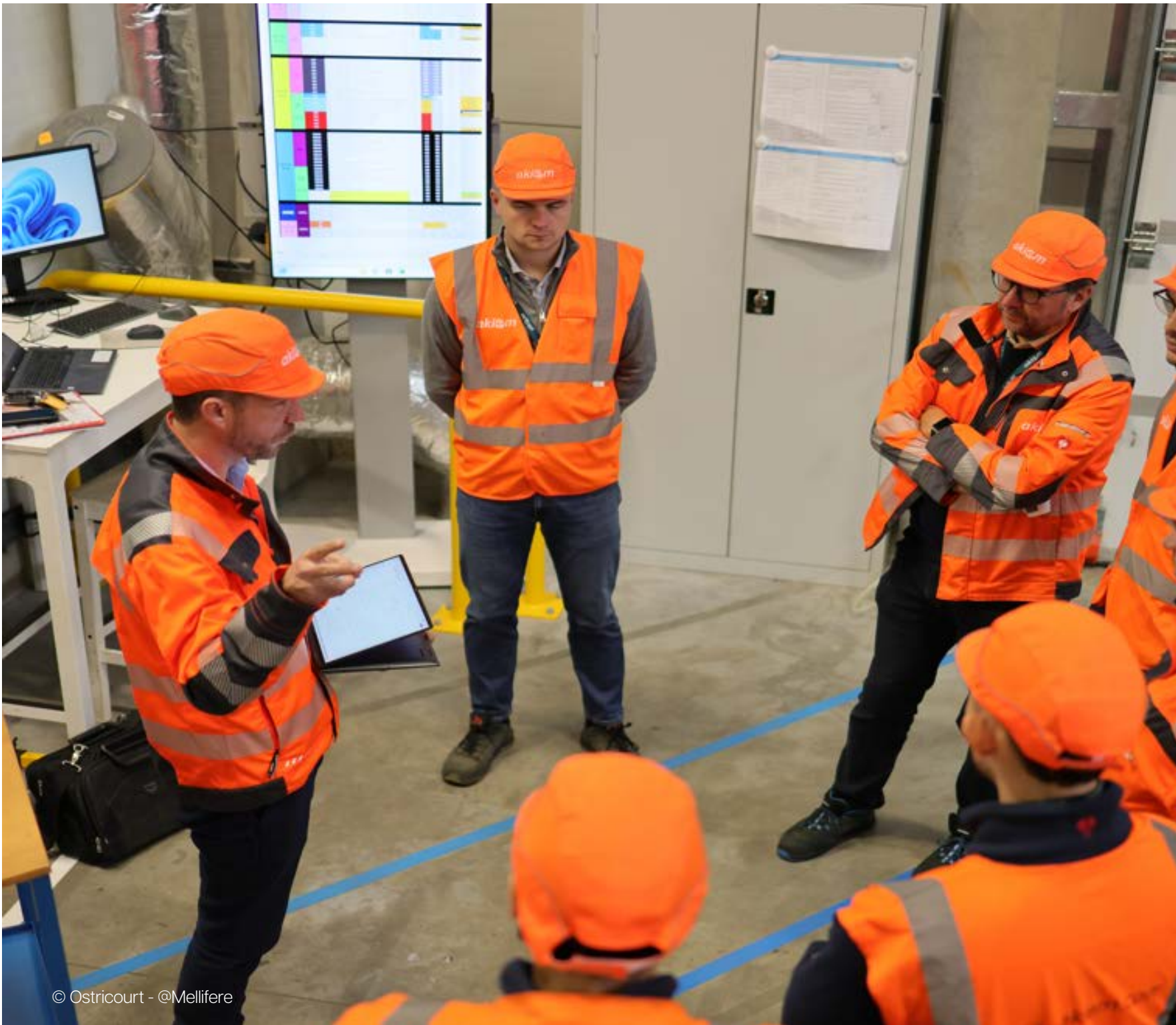
L'objectif est d'enregistrer et d'évaluer l'ensemble des alertes de sécurité ferroviaire via un outil commun du Système de Management Intégré, en appliquant des méthodologies harmonisées afin de garantir la cohérence et favoriser les synergies au sein du Groupe. Cette approche unifiée permet de renforcer la gouvernance, d'améliorer la robustesse des analyses et la coordination entre les fonctions, tout en consolidant une culture de sécurité ferroviaire déjà profondément ancrée dans les activités quotidiennes des collaborateurs.

À partir de 2026, la gestion des événements de sécurité ferroviaire sera également abordée régulièrement au sein du comité ESG, Santé & Sécurité, avec l'implication des actionnaires d'Akiem, renforçant ainsi la supervision, la transparence et l'amélioration continue au plus haut niveau de gouvernance. Par ailleurs, le système de management de la qualité d'Akiem repose sur la norme ISO 9001, et la majorité de nos sites en France et en Allemagne sont certifiés selon cette norme.

Garantir des opérations sûres

Les activités d'Akiem sont certifiées en tant qu'Entité en Charge de la Maintenance (ECM). Cette réglementation impose la mise en œuvre d'un système de gestion de la maintenance visant à garantir que tout véhicule dont l'ECM assure la responsabilité de maintenance est exploité dans des conditions de sécurité optimales.

Ce système de management repose sur une approche basée sur les risques et prévoit la planification régulière d'audits, tant



internes que tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que le suivi régulier d'indicateurs clés de performance en matière de sécurité. Cette approche spécifique au secteur contribue à un très faible niveau d'accidents, notamment en comparaison avec le transport routier : pour un milliard de passagers-kilomètres, on dénombre en moyenne 1,55 décès dans le transport en véhicule routier contre 0,03 dans le transport ferroviaire (moyenne 2015-2024).

¹⁴ Charte Ethique du Groupe Akiem, p6

¹⁵ Allianz pro Schiene (2025)

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.2.3 Les résultats Akiem

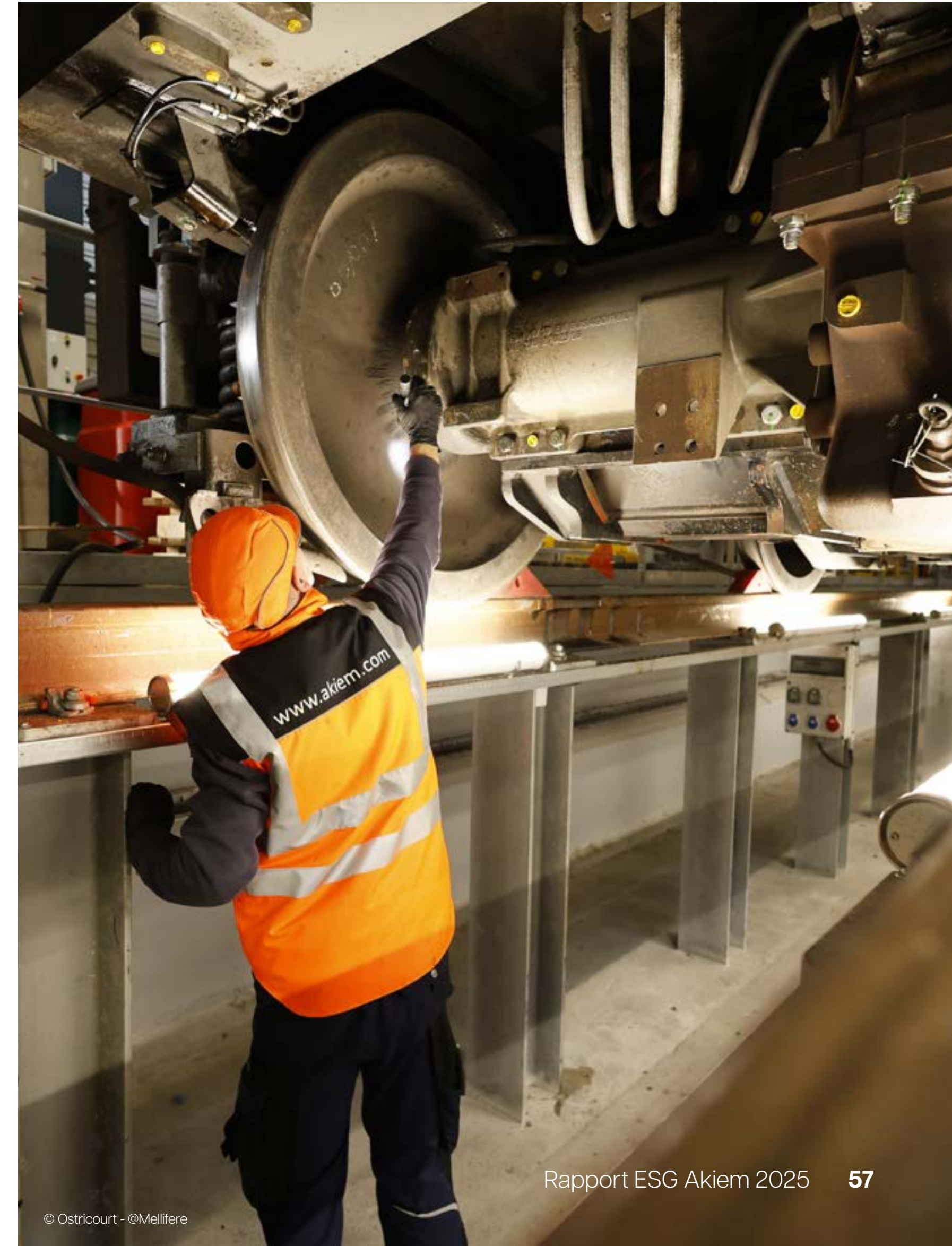
La culture de la qualité et de la sécurité mesurée

La qualité, la sécurité et la performance sont indissociables. Pour les ancrer durablement et favoriser une telle culture, le management doit montrer l'exemple. En conséquence, dans le cadre de nos objectifs ESG, les bonus de la Direction sont directement liés aux résultats de performance dans ce domaine. En 2025, ce dispositif de rémunération variable a été étendu à l'ensemble des managers du groupe.

Par ailleurs, **le renforcement de la sensibilisation a été identifié comme un levier clé, avec pour objectif que chacun se sente responsable de la sécurité, de la qualité et de la performance.** Afin d'améliorer la visibilité, des tableaux de bord dédiés aux indicateurs-clés (KPI) ont été développés et déployés sur nos principaux sites à Krefeld et Ostricourt. Leur déploiement dans les autres régions a débuté et se poursuivra en 2026.

Audit réussi de la gestion ECM

Akiem Maintenance & Services est certifiée en tant qu'Entité en Charge de la Maintenance (ECM) sur les quatre fonctions (ECM 1 : fonction de gestion ; ECM 2 : fonction de développement de la maintenance ; ECM 3 : fonction de gestion de flotte ; ECM 4 : fonction de réalisation de la maintenance) depuis 2014. Nous avons été le premier loueur en Europe à obtenir la certification ECM et, en 2025, les activités d'Akiem Maintenance & Services ont été recertifiées avec succès. Akiem Leasing est certifiée Entité en Charge de la Maintenance pour les fonctions 1 à 3, sur sa flotte non louée.



5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.3 ENGAGEMENT POLITIQUE

5.3.1 Impacts, risques et opportunités matériels



Le secteur ferroviaire fait face à des conditions de **concurrence inéquitables**, avec des déséquilibres structurels et systémiques par rapport à d'autres modes de transport, notamment la route et l'aviation (par exemple en matière de fiscalité, de développement des infrastructures et d'accès à celles-ci). Assurer la mise en place d'un cadre politique adapté ainsi qu'une mise en œuvre efficace et rapide des mesures nécessaires pour maintenir et renforcer la compétitivité et l'attractivité du secteur requiert une mobilisation coordonnée des principales parties prenantes, notamment les décideurs politiques.

De nombreuses parties prenantes attendent d'Akiem qu'elle s'engage dans des initiatives pertinentes afin d'aligner les stratégies non-commerciales sur les enjeux sectoriels, accélérant ainsi la croissance du secteur ferroviaire en tant que solution de transport durable.

En contribuant à des associations qui dialoguent avec les institutions politiques de manière collaborative et transparente, **nous participons à l'Objectif de Développement Durable n°16 des Nations Unies** : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

5.3.2 L'approche d'Akiem



Engagement : promouvoir publiquement le ferroviaire comme mode de transport durable

“ Compte tenu de l'avantage carbone significatif du rail par rapport au transport routier, Akiem s'engage à promouvoir publiquement le ferroviaire comme un mode de transport durable. ”

Un Code de conduite apportant des règles claires

Afin de contribuer plus efficacement au renforcement du réseau ferroviaire européen, Akiem coopère avec d'autres acteurs partageant un objectif commun au sein de certaines associations professionnelles. Dans certains pays, Akiem est tenue d'être membre d'organisations externes, par exemple en Allemagne dans les chambres de commerce locales.

Comme précisé dans le Code de conduite du Groupe, seuls des « référents » désignés sont autorisés à interagir avec les représentants publics. Toute interaction avec des représentants gouvernementaux ou des administrations doit être conforme aux réglementations locales.

Par ailleurs, **aucun don (financier ou en nature) à des organisations politiques n'est autorisé au sein du Groupe Akiem**. L'ensemble des dons et des actions de mécénat doivent faire l'objet d'une validation préalable et être affectés à un objectif spécifique conforme aux principes de notre Charte éthique.

Procédure dédiée à la participation aux associations professionnelles

Une procédure interne visant à renforcer les règles de participation aux associations professionnelles est en place depuis 2021. Elle s'applique à toutes les personnes représentant le Groupe Akiem (y compris ses entités) ainsi que ses intérêts, et contribuant financièrement ou personnellement à des associations formellement constituées.

Toute participation doit faire l'objet d'une validation formelle par le CEO d'Akiem. Les représentants d'Akiem doivent prendre connaissance et signer les règles définies dans cette procédure, notamment en ce qui concerne :

- le respect des règles de concurrence et des pratiques anticoncurrentielles ;
- le respect des valeurs d'Akiem, de la Charte éthique et du Code de conduite ;
- la protection des informations confidentielles ;
- la transparence et l'honnêteté dans la communication du rôle ou du lien avec Akiem ;
- l'information d'Akiem et de son CEO sur les résultats des réunions.

Une mise à jour de cette politique est en cours afin de renforcer la traçabilité des adhésions et des représentants, ainsi que l'organisation de réunions semestrielles avec le CEO pour garantir l'alignement des positions d'Akiem.

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.3.3 Les résultats Akiem

Loueurs de matériel roulant représentés par l'AERRL

En 2021, Akiem a fondé, avec d'autres grands loueurs européens de matériel roulant, l'Association internationale à but non lucratif des loueurs européens de matériel roulant ferroviaire (AERRL)¹⁶. En 2025, l'AERRL comptait 11 membres effectifs, représentant 23 pays européens et plus de 3 000 véhicules ferroviaires. L'AERRL a pour mission de promouvoir un transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises interopérable, durable, efficace et sûr en Europe. Elle contribue également à favoriser un accès accru et ouvert aux infrastructures ferroviaires. Le Président d'Akiem, Fabien Rochefort, est également président de l'AERRL depuis sa création. Son mandat a été renouvelé pour une année supplémentaire en juin 2025.

Engagement en faveur d'un espace ferroviaire européen unique « Net Zero » d'ici 2050

Fin 2024, l'AERRL a adressé une lettre publique aux responsables politiques européens en charge des transports. Celle-ci met en avant deux mesures clés pour renforcer le transport ferroviaire en Europe et atteindre les objectifs du Green Deal, en particulier la croissance du fret ferroviaire. Premièrement, la nécessité d'un déploiement coordonné du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) : le réseau ERTMS européen constitue actuellement un patchwork de technologies de plus en plus coûteuses, ce qui freine le

développement du transport ferroviaire, alors même que cette technologie devrait améliorer la sécurité du trafic et la capacité des infrastructures.

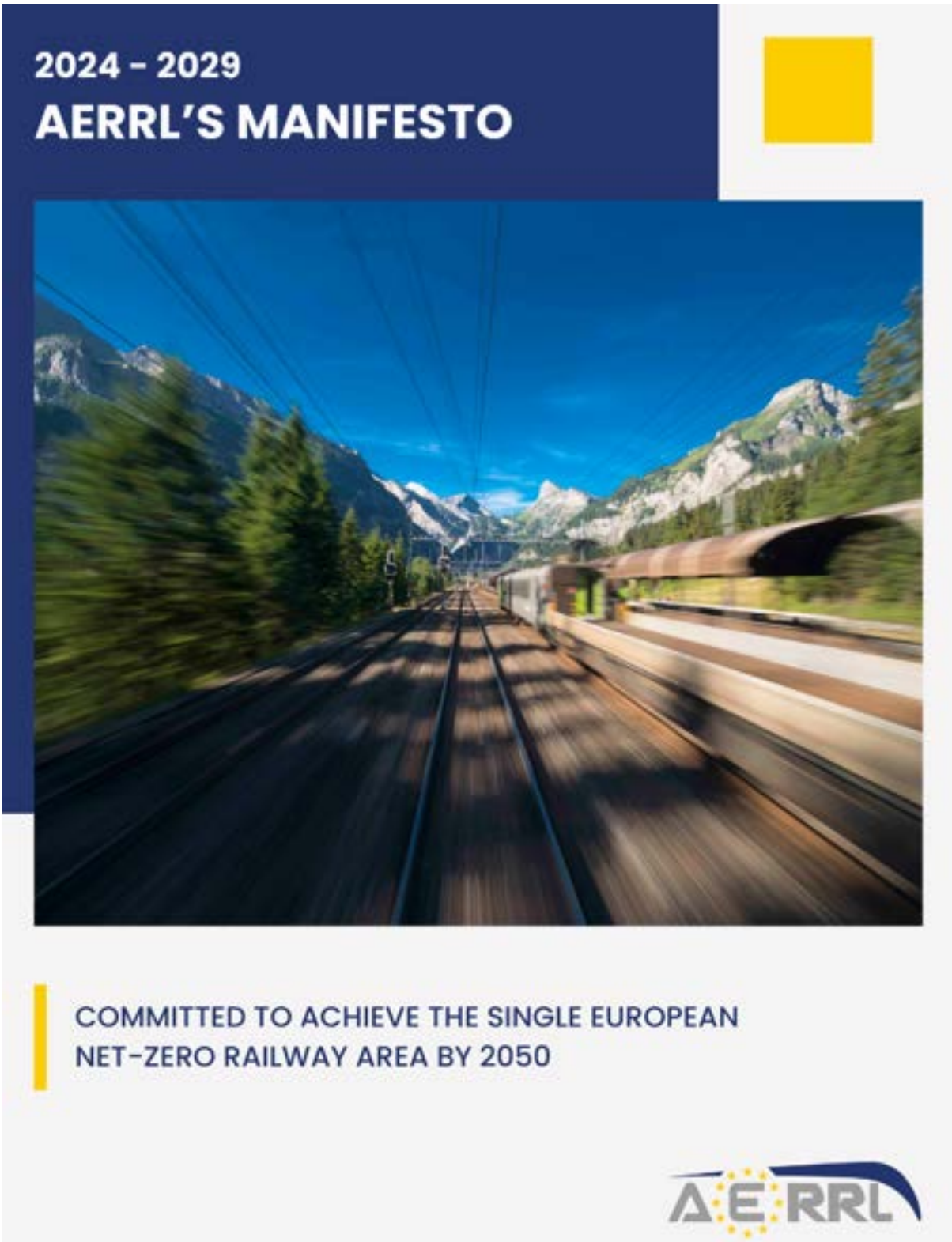
Deuxièmement, l'AERRL appelle les autorités européennes à concentrer les financements publics sur l'amélioration des infrastructures et à éviter les subventions susceptibles de perturber le marché de l'acquisition de nouveau matériel roulant. Les subventions devraient plutôt être orientées vers la modernisation du matériel existant avec des technologies adaptées à l'avenir (notamment ERTMS, FRMCS – Future Railway Mobile Communication System, et DAC – attelage automatique numérique).

Début 2025, l'AERRL a également publié son Manifeste 2024-2029 ([lien](#)), complétant les mesures clés mentionnées ci-dessus par un engagement visant à atteindre un espace ferroviaire européen **unique neutre en carbone d'ici 2050**, autour de trois axes supplémentaires : faciliter l'optimisation du cycle de vie des actifs, promouvoir des standards comme prérequis à une meilleure transparence et conformité dans la mise en œuvre du cadre européen, et combler le déficit de ressources humaines et de compétences dans le secteur ferroviaire.

Akiem est aligné sur ces positions. Elles ont une incidence directe sur les deux impacts matériels suivants ainsi que sur un risque matériel significatif :

- contribution au développement du transport ferroviaire électrifié ;
- contribution à la préservation des ressources grâce à l'optimisation de l'utilisation de la flotte et à l'allongement de la durée de vie des actifs via la maintenance et la gestion des pièces de rechange ;

- risque que le ferroviaire ne puisse pleinement jouer son rôle de décarbonation en raison d'un manque de mesures politiques coordonnées.
- En 2025, l'AERRL a également lancé la deuxième phase de son projet d'étude visant à ouvrir la voie à la décarbonation du transport ferroviaire en Europe. Cette étude analysera la faisabilité de l'exploitation de matériel roulant utilisant des systèmes de traction alternatifs au diesel. Elle s'appuie sur les conclusions du rapport clé précédemment publié.



¹⁶ inscrit au registre de transparence de l'Union européenne : 240 800 342616-10

A photograph of a train traveling on a railway track. The train consists of a locomotive and several green freight cars. The locomotive is white and blue, with a colorful graphic on its side that includes the text "MOC POLSKIEJ KOLEI" and "AKIEM". The train is moving towards the right. The background shows a line of trees and a clear sky. The text "Pour Akiem, la promotion des locomotives ÉLECTRIQUES est AU CŒUR d'un transport ferroviaire DURABLE." is overlaid on the image.

Pour Akiem, la promotion des locomotives
ÉLECTRIQUES est **AU CŒUR** d'un transport ferroviaire
DURABLE.

6.DIVERS

6.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

INTRODUCTION

Le contenu de ce rapport, consacré à la performance ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) d'Akiem, a été préparé par l'équipe Sustainability (Durabilité) d'Akiem avec la collaboration de nombreuses fonctions support telles que les Ressources Humaines, le Juridique, l'EHS (Environnement, Santé et Sécurité), les Achats, la Gestion d'actifs et les Opérations. Les données sont collectées et consolidées tout au long de l'année à des fins de reporting mensuel. Sauf indication contraire dans ce chapitre, les informations présentées couvrent l'ensemble des entités du Groupe incluses également dans les états financiers consolidés.

Ce rapport annuel couvre l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), qui correspond également à l'exercice financier d'Akiem. Le protocole de reporting détaillé utilisé pour le calcul des indicateurs quantitatifs présentés dans le rapport ESG est disponible sur demande (Philipp Megelin, Coordinateur du programme ESG, philipp.megelin@akiem.com).

GOVERNANCE

Signalements : Avec l'ouverture de la plateforme en 2023, les signalements émanant de personnes extérieures à Akiem sont également pris en compte. En 2025, l'ensemble des signalements provenait néanmoins de collaborateurs d'Akiem. Un premier examen et une réponse du responsable de la conformité

interviennent dans un délai de 48 à 72 heures. À partir de 2026, les examens seront réalisés par un cabinet d'experts externe.

SOCIAL

Effectifs & ETP (Équivalent Temps Plein) : couvre l'ensemble des collaborateurs d'Akiem titulaires de contrats permanents et temporaires (y compris les dirigeants) au 31 décembre (inclus) de l'année de reporting. Depuis 2024, les contrats d'apprentissage ou de stage sont inclus dans la catégorie des contrats à durée déterminée, tandis que les stages rémunérés sont présentés dans une catégorie distincte. Les ETP sont calculés sur la base des heures de travail hebdomadaires prévues contractuellement (par exemple en Allemagne) ou du nombre de jours travaillés par semaine (par exemple en France).

Écart de rémunération femmes-hommes : calculé selon la formule suivante : [(rémunération horaire brute moyenne des hommes / rémunération horaire brute moyenne des femmes) / rémunération horaire brute moyenne des hommes] × 100 ; sur la base du salaire fixe contractuel et des montants de bonus (en supposant l'atteinte complète des objectifs) pour l'ensemble des contrats permanents et à durée déterminée. Sont exclus : les contrats d'apprentissage, les avantages en nature, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés, les primes exceptionnelles ; la rémunération moyenne est calculée sans pondération par les ETP. La méthodologie n'est pas entièrement

alignée avec l'index EgaPro. Pour les salaires non versés en euros, des taux de conversion fixes en fin d'année ont été appliqués.

Turnover (taux de rotation) : basé sur le même périmètre que défini ci-dessus. Le numérateur inclut toutes les fins anticipées de contrats temporaires et permanents à l'initiative du salarié ou de l'employeur, ainsi que les départs à la retraite et les décès en service (le cas échéant). Les fins normales de contrats à durée limitée ou de mandats ne sont pas prises en compte. Le dénominateur correspond à l'effectif en fin d'année tel que défini ci-dessus.

Types de contrats au 31/12/	Inclus dans la définition du terme « salarié »	Catégorie de contrat dans le rapport ESG
Contrat permanent	OUI	PERMANENT
Contrat limité	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Directeur exécutif ('Mandataire social')	OUI	PERMANENT
Contrat d'apprentissage	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Contrat de professionnalisation	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Volontariat international en milieu de travail (« VIE »)	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Convention de stage/ÉtudiantStudent	OUI	STAGIAIRES
Stage non rémunéré	NON	/
Intérimaire (contrat direct avec l'individu)	NON	/
Membre du Conseil d'administration ou de surveillance	NON	/
Mini job (Allemagne)	NON	/
Mise à disposition de personnel (via agence pour l'emploi)	NON	/

6.DIVERS

Formations : couvre l’ensemble des formations organisées par Akiem. Pour les grandes campagnes de formation en ligne, telles que celles relatives à l’Éthique & Conformité ou à la Cybersécurité, le périmètre peut également inclure des personnes qui ne sont pas autrement comptabilisées parmi les collaborateurs, comme les membres du conseil de surveillance.

Seules les formations achevées sur la période de reporting sont prises en compte. Les formations s’étendant sur plusieurs périodes de reporting sont intégralement comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont achevées.

L’indicateur du nombre d’heures de formation par collaborateur est calculé sur la base de l’effectif, selon le périmètre défini ci-dessus.

L’organisation des formations chez Akiem n’est pas encore harmonisée à l’échelle du Groupe. Des outils différents sont utilisés selon l’unité opérationnelle, le pays et le type de formation. En particulier, les formations techniques et non techniques en dehors de la France (soit 66 % du volume total d’heures de formation en 2025) sont à ce jour suivies exclusivement dans des fichiers Excel, ce qui entraîne un risque d’erreurs accru.

Santé & sécurité (accidents) : Couvre l’ensemble des accidents enregistrables (accidents liés au travail ayant nécessité des soins médicaux au-delà des premiers secours) ainsi que les accidents traités par premiers secours présentant un potentiel de gravité élevé (situation où l’énergie du danger, l’exposition ou le mode de défaillance indiquent un risque réel de blessure grave, même si les conséquences effectives ont été mineures) concernant les collaborateurs d’Akiem tels que définis ci-dessus pour les effectifs et ETP.

Les heures travaillées sont calculées sur la base des ETP

correspondants sur une base mensuelle, en prenant en compte les jours travaillés en Rhénanie-du-Nord–Westphalie (Allemagne), localisation du principal site industriel d’Akiem, ainsi qu’une durée de 8 heures par jour de travail et une moyenne de 6 semaines d’absence sur 52 par collaborateur.

Depuis 2025, les jours perdus sont comptabilisés en jours calendaires, du premier jour complet d’absence jusqu’au dernier (inclus) avant la reprise du travail. Pour les années antérieures à 2025, les jours ouvrés étaient utilisés.

À partir de l’année prochaine, Akiem prévoit de basculer vers un reporting entièrement basé sur le TRIFR (en excluant les accidents de premiers secours avec potentiel de gravité élevé).

ENVIRONNEMENT

Nombre de matériel roulant : Le matériel roulant est comptabilisé depuis sa livraison jusqu’à sa vente ou sa mise au rebut, conformément aux principes de la comptabilité financière. Les trains sont comptés en unités multiples, c’est-à-dire comme des rames automotrices composées de plusieurs véhicules couplés.

Aucune catégorie distincte n’est créée pour les locomotives bimodes pouvant fonctionner à la fois à l’électricité et au diesel (et, à l’avenir, potentiellement sur batterie), car le portefeuille d’Akiem ne comprend actuellement qu’un nombre négligeable de locomotives électriques équipées d’un petit moteur diesel destiné aux manœuvres de dernier kilomètre sur des voies non électrifiées, par exemple dans les terminaux et les ports. Ces locomotives sont comptabilisées comme électriques, ce qui correspond à leur mode de fonctionnement principal.

Évaluation des risques physiques liés au climat : Akiem a utilisé la base de données Copernicus (projection climatique CIMP6). Les risques physiques "chaleur" et "précipitations" ont été pré-identifiés par une analyse qualitative consistant en des entretiens avec des parties prenantes internes et externes couvrant la chaîne de valeur. Trois scénarios différents : (SSP1-2.6, SSP3-7.0, SSP5-8.5) ont été évalués par rapport à une référence historique (1991-2020) sur des horizons à court (2021-2040), moyen (2041-2060) et long terme (2081-2100). Un indicateur a été sélectionné pour chaque danger (chaleur : nombre de jours au-dessus de 35°C, précipitations : maximum des précipitations cumulées sur un jour). Les seuils d’évaluation des dangers sont basés sur la boîte à outils des risques climatiques de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).

Consommation d’énergie : comprend la consommation de carburant de l’ensemble de la flotte automobile d’Akiem, celle liée à l’exploitation de locomotives sous le contrôle d’Akiem (manœuvres de locomotives sur les sites de Krefeld et d’Ostricourt), ainsi que la consommation d’énergie (électricité, gaz naturel, gaz propane, fioul) du siège à Saint-Ouen (France), du bureau de Bischheim (France) et des sites détenus par Akiem (Krefeld et Kassel en Allemagne, Ostricourt en France), sur la base des consommations réelles.

Depuis 2025, le site de Komárom a également été intégré (y compris rétroactivement depuis 2023).

Émissions de GES Scope 1 et 2 : Le même périmètre que pour la consommation d’énergie s’applique. Les calculs sont fondés sur les consommations et sur les dates de facturation figurant sur les factures. Tous les autres sites sont considérés comme hors du

6.DIVERS

contrôle opérationnel d’Akiem (voir Scope 3). Les fuites de fluides frigorigènes sont modélisées et extrapolées afin de couvrir les sites dans le périmètre, sur la base des surfaces climatisées. Les facteurs d’émission sont sélectionnés à partir de sources de haute qualité (par exemple ADEME, AIB – Association of Issuing Bodies) et les calculs suivent le protocole GHG. Akiem est accompagné par des experts externes pour ces calculs.

Émissions de GES Scope 3 : les émissions liées à la phase d’utilisation des locomotives d’Akiem (catégorie « actifs loués en aval ») sont calculées sur la base des kilomètres parcourus par la flotte. Sur la base d’hypothèses concernant le tonnage transporté et la consommation d’énergie par tonne-kilomètre, la consommation d’énergie par actif est calculée, puis utilisée pour déterminer les émissions de GES correspondantes. Les hypothèses diffèrent selon les types d’actifs : locomotives de fret diesel/électriques, locomotives de manœuvre et trains de voyageurs diesel.

Les sources relatives aux distances parcourues sont utilisées dans l’ordre suivant selon leur disponibilité : données de suivi GPS, déclarations des clients / enregistrements de maintenance, extrapolations basées sur les homologations et des catégories comparables disposant de données. Depuis 2023, le statut réel de location est également pris en compte pour les extrapolations, en supposant une absence de circulation pour les actifs non loués sur l’ensemble de l’année. Pour les actifs électriques, des facteurs d’émission de l’électricité spécifiques à chaque pays sont utilisés. Les émissions en amont et en aval liées aux activités des Scopes 1 et 2 sont basées sur les valeurs utilisées pour ces calculs.

Les opérations de manœuvre réalisées par des tiers sont calculées sur la base des distances parcourues. Les émissions liées aux déplacements professionnels sont fournies par le partenaire de réservation d’Akiem. Les émissions de fin de vie sont calculées en fonction du poids de chaque actif.

Toutes les autres catégories du Scope 3 sont calculées selon une approche monétaire, incluant notamment les émissions liées à l’achat de pièces de rechange et de services de maintenance. Depuis 2025, l’ensemble des sites et bureaux loués sans contrôle opérationnel est également inclus dans la catégorie 8 : actifs loués en amont.

Les facteurs d’émission sont sélectionnés à partir de sources de haute qualité (par exemple ADEME, AIB) et les calculs suivent le protocole GHG. Akiem est accompagné par des experts externes dans ces calculs. Néanmoins, le nombre élevé d’hypothèses entraîne un niveau d’incertitude plus important concernant les calculs du Scope 3.

RÉFÉRENTIELS DE REPORTING

Bien qu’Akiem ne soit pas encore soumis à des exigences réglementaires en matière de reporting ESG, ce rapport a d’ores et déjà été fortement aligné sur les exigences de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ainsi que sur la version actuellement disponible des normes européennes ESRS (European Sustainability Reporting Standards).

En complément, ce rapport, ainsi que l’élaboration de son contenu, s’appuient sur des référentiels et initiatives reconnus

à l’international, notamment les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Groupe de travail sur la publication d’informations financières relatives au climat) et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD / UN SDGs).

AVERTISSEMENT

Le rapport contient diverses déclarations prospectives concernant les évolutions futures, fondées sur l’état actuel des hypothèses et prévisions d’Akiem. Elles sont donc soumises à une variété de risques, d’incertitudes, prévisibles ou non, ainsi qu’à d’autres facteurs, de sorte que les résultats réels, y compris la situation financière et patrimoniale de l’entreprise, son développement ou ses performances, pourraient différer sensiblement.

Le groupe ne s’engage en aucune manière à mettre à jour ces déclarations prospectives ni à les adapter aux événements ou évolutions futurs.

CONTACT

Pour toute question ou commentaire concernant ce rapport ou les activités du Groupe Akiem en matière de développement durable, veuillez contacter :

- **Sophie RIZZO**, Chief of Staff:
sophie.rizzo@akiem.com
- **Philipp MEGELIN**, ESG Senior Manager:
philipp.megelin@akiem.com

6.2 RAPPORT D'ASSURANCE

EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Rapport d'assurance limitée du vérificateur indépendant portant sur une sélection d'informations consolidées dans le rapport ESG de la société Akiem Holding pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En tant que vérificateur indépendant, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations ESG consolidées établies volontairement par la société Akiem Holding (ci-après « l'Entité »), au regard du référentiel de l'Entité dont un résumé figure dans la section « Methodology and definitions » du rapport ESG (ci-après le « Référentiel ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »).

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex
Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Responsabilité de l’Entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en oeuvre et maintenir un contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement des Informations ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs ;

- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en oeuvre et les éléments que nous avons collectés ;

- communiquer notre conclusion à la direction de l’Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Norme professionnelle appliquée

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information publiée par l’IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité d’états financiers. Ils ne constituent pas non plus une

certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l’Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par le Code d’éthique de l’IESBA (International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d’intégrité, d’objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Management 1 qui requiert la conception, la mise en oeuvre et le maintien d’un système de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex
Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d’anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons notamment mis en oeuvre les procédures suivantes :

- prendre connaissance de l’Entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations, étant précisé que nos travaux n’ont pas vocation à formuler une conclusion sur le contrôle interne ;
- apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l’Entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécier si les méthodes utilisées par l’Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel ;
- contrôler que les Informations ont été établies sur le

périmètre indiqué dans le Référentiel ;

- sélectionner, sur la base de notre jugement professionnel, les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
 - mis en oeuvre des procédures analytiques consistant à apprécier la cohérence de leurs évolutions et demander à la direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail, sur la base de sondages ou d’autres moyens de sélection, consistant à examiner l’application des méthodes de calcul et des hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pris connaissance des hypothèses, des méthodes de calcul et des données utilisées pour les estimations, par entretien avec la direction. Nous avons apprécié le caractère approprié et l’application de ces méthodes ainsi que des hypothèses et données utilisées ;
 - consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives.
- apprécier la cohérence d’ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l’Entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion. Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Restrictions sur la distribution et l'utilisation

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d’autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Le Vérificateur Indépendant
EY & Associés

Arthur Angelier,
Associé développement durable

Paris-La Défense, 30 Avril 2026

EY & Associés
Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex
Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Annexe 1 : Liste des indicateurs ESG sélectionnés

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux	Indicateurs relatifs à la gouvernance
• Nombre de locomotives au sein du parc. • Part de locomotives électriques au sein de la flotte (exprimée en %). • Consommation d'énergie (diesel, essence, fioul, gaz naturel, exprimée en MWh). • Emissions de gaz à effet de serre Scope 1 (exprimées en tonnes équivalent CO2, tCO2eq). • Emissions de gaz à effet de serre Scope 2 (exprimées en tCO2eq), <i>location based et market based</i>. • Emissions de gaz à effet de serre Scope 3.1 (<i>Purchased goods and services</i>) associées à la maintenance sous-traitée et à l'achat de pièces détachées de maintenance (exprimées en tCO2eq). • Emissions de gaz à effet de serre Scope 3.13 (<i>Downstream Leased Assets</i>) associées à la consommation énergétique du parc de locomotive (exprimées en tCO2eq).	• Nombre d'employés (exprimé en nombre d'équivalents-temps-plein ETP). • Distribution des ETP par genre et par type de contrats (exprimé en nombre et %). • Turnover (exprimée en %). • Distribution des effectifs par âge (exprimée en %). • Distribution des effectifs par genre (exprimée en %). • Ecart de rémunération hommes-femmes (exprimé sous forme de ratio). • Distribution des effectifs par genre au sein du Management (exprimée en %). • Nombre et part d'employés en situation de handicap (exprimés en nombre et %). • Nombre d'heures de formation total. • Nombre d'heures de formation moyen par employé. • Nombre de décès résultant d'accidents du travail. • Nombre d'accidents du travail enregistrables. • Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables (exprimé sous forme de ratio). • Nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail enregistrables. • Taux de gravité des accidents du travail enregistrables (exprimé sous forme de ratio).	• Nombre d'alertes reçues. • Part des alertes reçues traitées dans un délai de 72 h (exprimée en pourcentage).

6.3 INDICE ESRS & RÉFÉRENCE TCFD

Les informations concernant les méthodologies et les hypothèses utilisées pour compiler les données se trouvent au chapitre 6.1.

Informations générales

Divulgation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS 2 – Informations générales			
Gouvernance			
GOV-1	Rôle des instances de gouvernance (administration, direction et surveillance)	2.1	TCFD Gouvernance a), b)
GOV-2	Informations transmises aux instances de gouvernance et prise en compte des enjeux de durabilité dans leurs travaux	2.1 / 2.2	TCFD Gouvernance a)
GOV-3	Intégration de la performance en matière de durabilité dans les dispositifs d’incitation	2.1	TCFD Gouvernance b) TCFD Mesures et objectifs a)
GOV-4	Intégration de la performance en matière de durabilité dans les mécanismes d’incitation	2	Une déclaration complète est prévue pour le prochain rapport
GOV-5	Déclaration relative aux processus de vigilance (due diligence)	2.1 / 2.2	TCFD Gestion des risques b)
Stratégie			
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1 / 2.1 / 2.2	TCFD Stratégie b)
SBM-2	Prise en compte des attentes et des points de vue des parties prenantes	2.3	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	2.2	TCFD Strategie a), b), c) Nouvelle analyse de double matérialité prévue pour le prochain rapport
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d’identification et d’évaluation des impacts, des risques et des opportunités significatifs	2.2	TCFD Gestion des risques a)
IRO-2	Exigences de publication (disclosure) des ESRS couvertes par la déclaration de durabilité de l’entreprise	2.2 / 6.3	

Informations sur l'environnement

Divulgation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS E1 – Changement climatique			
Gouvernance			
GOV-3	Intégration des performances liées au développement durable dans les systèmes d'incitation	2.1	TCFD Gouvernance b) TCFD Mesures et objectifs a)
Stratégie			
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	3.1	TCFD Stratégie b)
SBM3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1, 2.2.	TCFD Stratégie a), b), c)
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	2.2	TCFD Stratégie a), b), c) TCFD Gestion des risques a)
E1-2	Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.1	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b)
E1-3	Actions et ressources en relation avec les politiques de lutte contre le changement climatique	3.1	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b) TCFD Mesures et objectifs a)
Mesures et Indicateurs de performance et objectifs			
E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.1	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b) TCFD Mesures et objectifs c)
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	3.1	TCFD Gestion des risques b)
E1-6	Émissions brutes de GES des champs d'application 1, 2, 3 et total	3.1	TCFD Mesures et objectifs a), b)
E1-7	Absorption des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	3.1	Non significatif
E1-8	Tarification interne du carbone	3.1	TCFD Mesures et objectifs a) Non significatif
E1-9	Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition importante et des opportunités potentielles liées au climat	3.1 2.3	TCFD Stratégie b) TCFD Mesures et objectifs a) Pris en compte dans le cadre de l'analyse de la double matérialité

Informations sur l'environnement

Divulcation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS E2 Pollution			
Stratégie			
SBM3	Impacts, risques et opportunités significatifs, ainsi que leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	3.2	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs liés à la pollution	3.2	
E2-1	Politiques en matière de pollution	3.2	
E2-2	Actions et ressources consacrées à la gestion de la pollution	3.2	
Indicateurs de performance et objectifs			
E2-3	Objectifs liés à la gestion de la pollution	3.2	
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	3.2	La pollution de l'air constitue le principal enjeu matériel, les microplastiques n'étant pas pertinents dans les activités d'Akiem
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes		Indicateurs à publier dans les prochains rapports
E2-6	Effets financiers anticipés liés aux risques et opportunités significatifs en matière de pollution	2.2.1	Non encore quantifiés, à publier ultérieurement

Informations sur l'environnement

Divulgation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire			
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus permettant d’identifier et d’évaluer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à la pollution	2.2.1	
E5-1	Politiques relatives à l’utilisation des ressources et à l’économie circulaire	3.3	
E5-2	Actions et ressources liées à l’utilisation des ressources et à l’économie circulaire	3.3	
Indicateurs de performance et objectifs			
E5-3	Objectifs liés à l’utilisation des ressources et à l’économie circulaire	3.3	Objectifs en cours de définition
E5-4	Entrées de ressources	3.3	
E5-5	Sorties de ressources		Non significatif
E5-6	Effets financiers anticipés liés aux impacts, risques et opportunités relatifs à l’utilisation des ressources et à l’économie circulaire	2.2.1	Pris en compte dans l’analyse de double matérialité

Informations sociales

Divulgation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS S1 – Effectifs de l’entreprise			
Stratégie			
SBM-2	Attentes et points de vue des parties prenantes	2.3	Informations complémentaires prévues dans le prochain rapport
SBM-3	Impacts, risques et opportunités significatifs, ainsi que leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	4.1 / 4.2	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
S1-1	Politiques relatives aux collaborateurs de l’entreprise	4.1 / 4.2	
S1-2	Processus de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants concernant les impacts	2.3 / 4.1 / 4.2	
S1-3	Processus de remédiation des impacts négatifs et dispositifs permettant aux collaborateurs de signaler leurs préoccupations	5.1	
S1-4	Mesures mises en œuvre face aux impacts significatifs sur les collaborateurs, ainsi que les approches visant à atténuer les risques et à saisir les opportunités associées, et évaluation de l’efficacité de ces actions	4.1 / 4.2	
Mesures et objectifs			
S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, au renforcement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	4.1 / 4.2	
S1-6	Caractéristiques des collaborateurs de l’entreprise	4.2 / 6.4	
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés au sein de la main-d’œuvre de l’entreprise	4.2	Stages rémunérés conformes aux normes de l’ANC (Autorité des normes comptables)
S1-8	Couverture par les conventions collectives et dialogue social	4.2	Non significatif ; Les principaux sites d’Akiem disposent tous d’un comité d’entreprise. Akiem applique la convention collective du secteur du transport et de la métallurgie.
S1-9	Indicateurs de diversité	4.2	
S1-10	Rémunération adéquate	4.2	Non significatif ; Tous les collaborateurs d’Akiem perçoivent une rémunération au moins équivalente au salaire minimum.
S1-11	Protection sociale	4.2	Non significatif
S1-12	Personnes en situation de handicap	4.2	
S1-13	Indicateurs relatifs à la formation et au développement des compétences	4.2	
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	4.1	

Informations sociales

Divulgation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS S1 – Effectif de l'entreprise			
Indicateurs de performance et objectifs			
S1-15	Indicateurs relatifs à l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle		Non significatif
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	4.2	
S1-17	Incidents, complaints and severe human rights impacts	5.1	Non significatif

Divulgation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur			
Stratégie			
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.3	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	4.1	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	4.1	
S2-2	Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur en ce qui concerne les impacts	2.3, 2.2	
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	5.1	
S2-4	Prendre des mesures concernant les incidences matérielles sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les approches gestion des risques matériels et la recherche d'opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces mesures.	4.1	
Indicateurs de performance et objectifs			
S2-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	4.1	

Informations
sur la gouvernance

Divulgation		Chapitre	Commentaire, Référence TCFD
ESRS G1 Conduite des affaires			
Gouvernance			
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	2.1 / 5.1	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	2.2.1	
G1-1	Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	5.1 / 5.2	Les politiques d'Akiem en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin sont alignées sur les normes internationales mais n'ont pas été spécifiquement examinées au regard de la Convention des Nations Unies contre la corruption
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs		Non significatif
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.1	
Indicateurs de performance et objectifs			
G1-4	Incidents de corruption	5.1	
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	5.3	
G1-6	Pratiques de paiements		Non significatif

6.4 CHIFFRES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

ENVIRONNEMENT

• Décarboner les opérations directes (Scopes 1 & 2)

Objectif : Réduire de 50 % les émissions des Scopes 1 et 2 d'ici 2030 (année de référence : 2023)

Jalon 2026 : -18 % de consommation de carburant de la flotte automobile*

• Renforcer la résilience climatique et gérer les risques physiques

Objectif : Finaliser une stratégie d'adaptation aux risques climatiques et une feuille de route de mise en œuvre pour les sites détenus d'ici fin 2027

Jalon 2026 : Mise à jour de l'analyse approfondie des risques (y compris les vulnérabilités) & élaboration d'un plan d'adaptation pour le site pilote d'Ostricourt

• Optimiser l'utilisation des ressources dans les opérations de maintenance

Objectif : Mesurer et augmenter les taux de réutilisation et de recyclage des pièces de rechange et des consommables

Jalon 2026 : Traçabilité de l'ensemble des déchets (quantité et mode de traitement) sur tous les sites sous contrôle opérationnel

• Favoriser le transport ferroviaire bas carbone

Objectif : Porter la part des locomotives bimodes et électriques à plus de 80 % de la flotte d'ici 2030

Jalon 2026 : Engager les trois principaux clients autour de leurs plans de décarbonation et des capacités d'accompagnement d'Akiem

*Objectifs stratégiques

SOCIAL

• Construire une culture “zéro accident”

Objectif : améliorer en continu la sensibilisation à la santé et à la sécurité et tendre vers une culture zéro accident

Jalon 2026 : TRIFR ≤ 10

• Faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion

Objectif : Faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion

Jalon 2026 : atteindre 25 % de femmes dans l'entreprise* + mettre en œuvre 2 actions liées à la feuille de route diversité & inclusion*

• Construire une main-d'œuvre prête pour l'avenir

Objectif : garantir l'employabilité des collaborateurs grâce à une stratégie de développement des compétences à long terme

Jalon 2026 : mettre en place une revue des effectifs à l'échelle du Groupe (people review) afin d'identifier les talents, les besoins de développement ainsi que les compétences et postes critiquess

• Renforcer le bien-être et l'engagement des collaborateurs

Objectif : favoriser un environnement de travail inclusif et bienveillant, axé sur le bien-être et l'engagement des collaborateurs

Jalon 2026 : réaliser une enquête de satisfaction des collaborateurs incluant des dimensions psychosociales, avec un taux de participation d'au moins 65 %

GOVERNANCE

• Renforcer l'éthique des affaires et la conformité :

Objectif : zéro manquement significatif en matière d'anticorruption, de corruption ou de droit de la concurrence

Jalon 2026 : 100 % de réalisation des formations anticorruption et éthique des affaires pour les postes à risque (mise à jour annuelle) + 100 % de signature du Code de conduite et de la Charte éthique d'Akiem

• Assurer une transparence des engagements et de l'influence

Objectif : promouvoir publiquement un transport ferroviaire européen interopérable, durable, efficace et sûr pour le transport de voyageurs et de marchandises

Jalon 2026 : mise à jour de la politique éthique de participation aux associations professionnelles et signature par l'ensemble des représentants d'Akiem dans ces associations

• Garantir la cybersécurité et la protection des données

Objectif : protéger les intérêts de l'entreprise et de ses parties prenantes en matière de données stratégiques

Jalon 2026 : 0 cyberattaque réussie (identifiée) + 0 violation du RGPD (sous la responsabilité d'Akiem)

Vue d’ensemble des KPI

	Unité	2023	2024	2025
Carbon Footprint				
Scope 1	tCO ₂ e	863	1070	1026
Scope 2 (approches location-based/market-based)		112 / 20	116 / 28	119 / 34
Scope 3		251 520	225 997	271 849
Énergie				
Consommation totale d'énergie	MWh	3 954	5 066	5 172
Consommation totale d'énergie renouvelable		414	495	590
Impact de la flotte de locomotives				
Part de locomotives électriques	%	66	68	70
Émissions évitées par rapport au transport routier	k tCO ₂ e	1095.7	860.3	1063.5
Accidents impliquant des locomotives d'Akiem	#	12	9	9
Déchets ¹				
Poids total des déchets dangereux	t	9.2	7	13.1
Poids total des déchets non dangereux		22.3	32.2	93.7
Poids total des déchets		31.6	39.2	106.8
Poids total des déchets valorisés		22	27.4	85.1
¹ Périmètre: Krefeld & Kassel, et depuis 2025 Ostricourt				
Santé et sécurité des collaborateurs				
Taux de fréquence (pour 1 M d'heures travaillées)		13.9	16.7	13.5
Taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIFR) (pour 1 million d'heures travaillées)		13.9	15.2	9.8
Accidents du travail enregistrables	#	7	11	8
Jours d'arrêt liés à des accidents du travail	#	98	61	286
Couverture santé des collaborateurs	%	100	100	100

	Unité	2023	2024	2025
Diversité, équité et inclusion				
Écart salarial femmes-hommes moyen non ajusté	%	NA	NA	0.9
Femmes aux postes de management		24.6	32.8	24.30
Femmes dans l'ensemble de l'organisation		22.9	25.3	23.20
Femmes au sein de l'organe de direction (ExCom)		20	14.3	25
Part de collaborateurs en situation de handicap		0.8	0,9	1.40
Gestion des carrières et formation				
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur		37	37	22
Dialogue social				
Collaborateurs couverts par un comité d'entreprise	%	78	81.24	80.12
Ethics				
Incidents confirmés de sécurité de l'information	#	1	1	0
Alertes sur la plateforme d'alerte (whistleblowing)	#	2	5	1
Collaborateurs (à risque) formés à l'éthique des affaires	%	4	10	65
Sustainable Procurement				
Émissions liées aux activités amont du Scope	k tCO ₂ e	48.9	33.2	27.5
Fournisseurs clés ayant signé le code de conduite fournisseurs	%	41	93	45
Fournisseurs clés couverts par une évaluation RSE		92	90	34
Fournisseurs clés intégrant une clause ESG dédiée dans les contrats		NA	NA	49

* Données 2025 vérifiées par un tiers

*Ce document constitue une traduction française du rapport ESG original rédigé en anglais.
Bien que tous les efforts aient été déployés pour garantir l'exactitude de cette traduction, seul le rapport original en anglais fait foi.
En cas de divergence, d'incohérence ou de différence d'interprétation entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.*



RAPPORT ESG 2025

Eurosquare 1
151-161, boulevard Victor Hugo
CS 60001 – FR-93452 Saint-Ouen Cedex

www.akiem.com

Mai 2026 - mise en page par elisegabrielle.com